

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



*Beaune Côte & Sud*

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

# SOMMAIRE

## Le territoire de la CABCS

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions



## Les moyens au service d'un territoire

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources



## Les Actions économiques et d'aménagement

- Le Programme Local de l'Habitat
- Les dispositifs de contractualisation
- Le Plan Climat Energie Territorial
- Les Zones d'Activités
- Le Tourisme
- La Mobilité dans l'Agglomération



## Les Actions environnementales

- Les Déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels



## Les actions au bénéfice de la cohésion sociale

- L'action famille :
  - L'Enfance
  - La Petite Enfance
- L'action culturelle :
  - Conservatoire
  - Beaux-Arts
- Les équipements sportifs



## Le mot du Président



Dans un contexte national qui demeure difficile, la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud poursuit sa marche en avant.

Le rapport d'activités que vous avez entre les mains en est l'illustration.

Celui-ci porte sur 2015, autrement dit la deuxième année d'exercice de ce nouveau mandat (2014-2020).

Grâce à une gestion rigoureuse, nos finances sont saines. On ne peut que s'en réjouir, tout en gardant à l'esprit que les prochaines années verront cette situation se dégrader en raison de la baisse importante des dotations de l'État. C'est inéluctable.

A nous de veiller à être plus que jamais responsable, sans obérer les services rendus à la population, dans les domaines de compétences qui sont les nôtres, sur l'ensemble de notre territoire.

Ces ambitions doivent être menées également sans peser sur les entreprises qui versent la Contribution Économique Territoriale (CET), notre principale source de financement, afin de poursuivre notre politique de création d'emplois et de développement de nos zones d'activités.

Les élus, tout comme l'ensemble des services, s'y attachent au quotidien afin que notre Communauté d'Agglomération reste un modèle de qualité de vie et de développement économique.

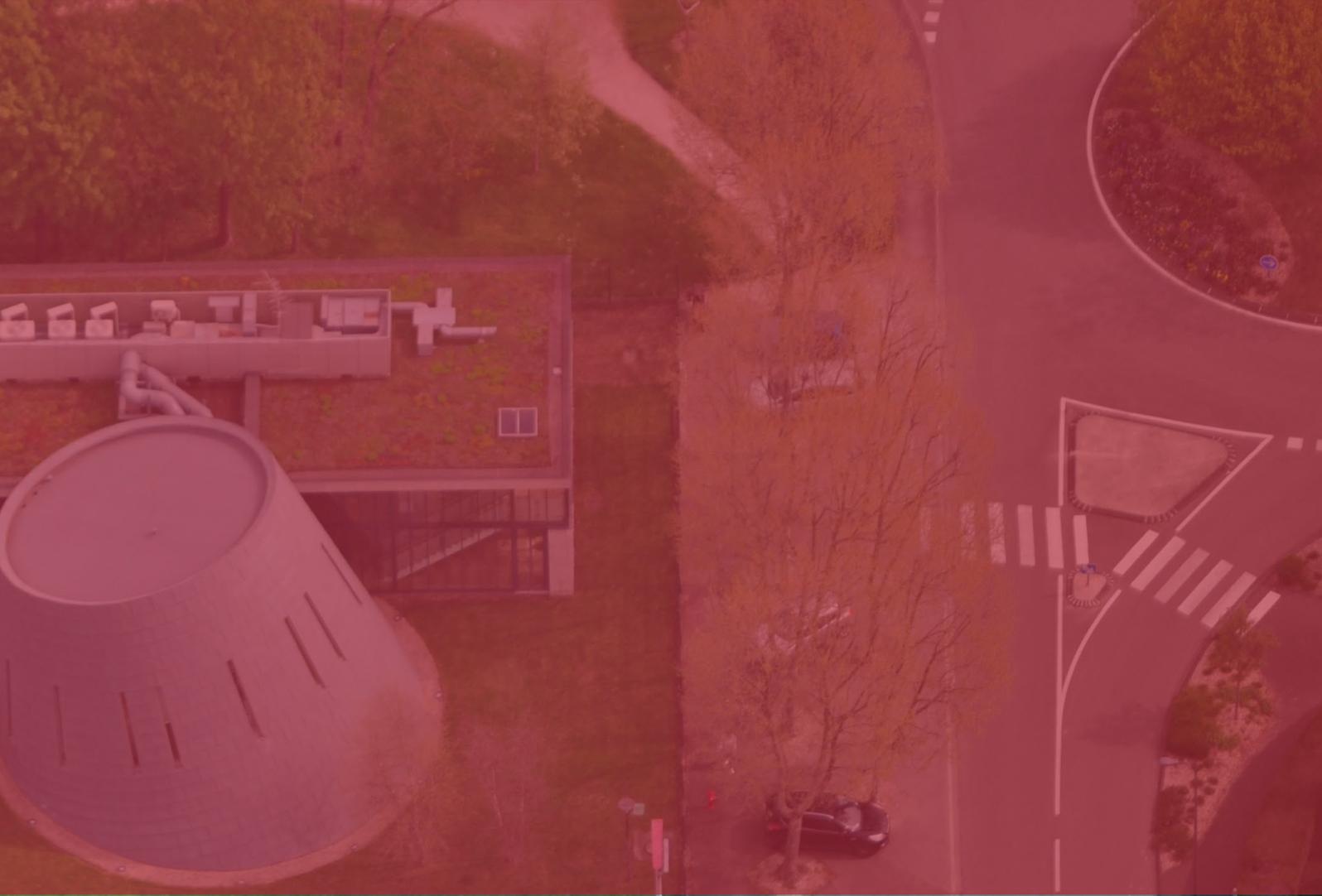
**Alain SUGUENOT**

Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

An aerial photograph of a large, modern building complex with a flat roof and several courtyards. The image is overlaid with a semi-transparent red filter. In the foreground, there is a parking lot with several cars and a row of young trees. The background shows a dense forest of green trees.

## LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD :

- Le fonctionnement
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions

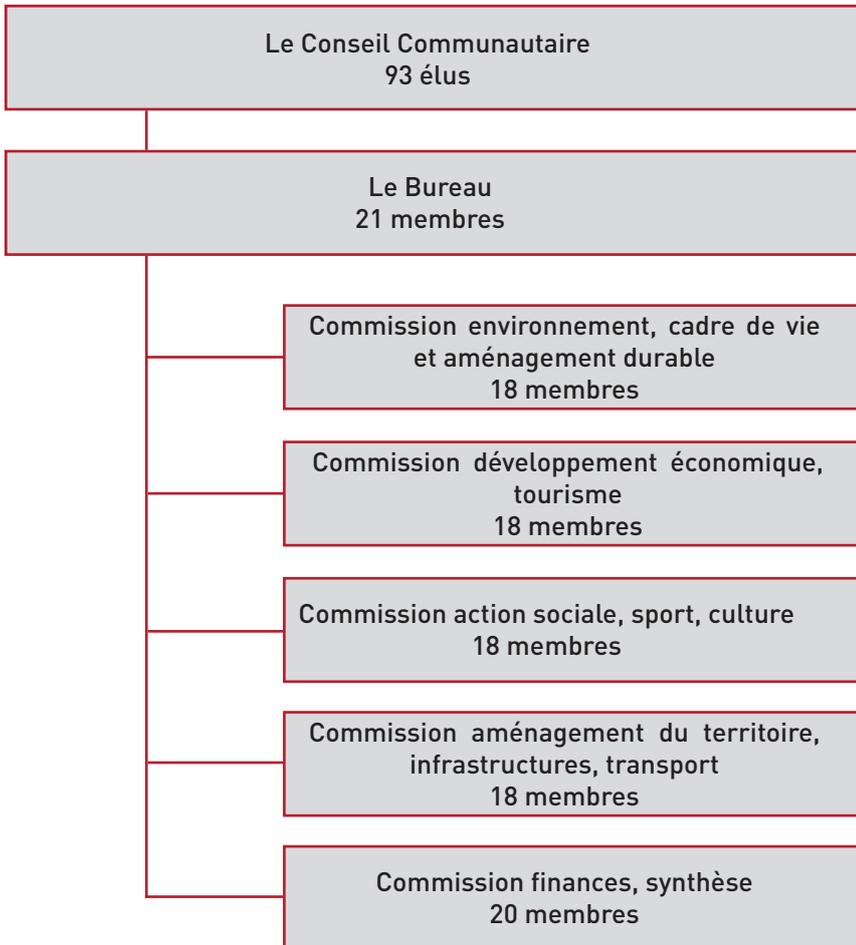


# BEAUNE Côte et Sud :

1 Agglomération, 53 communes

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération BEAUNE Côte et Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité, répondant à leurs besoins quotidiens.

## L'INSTITUTION



## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

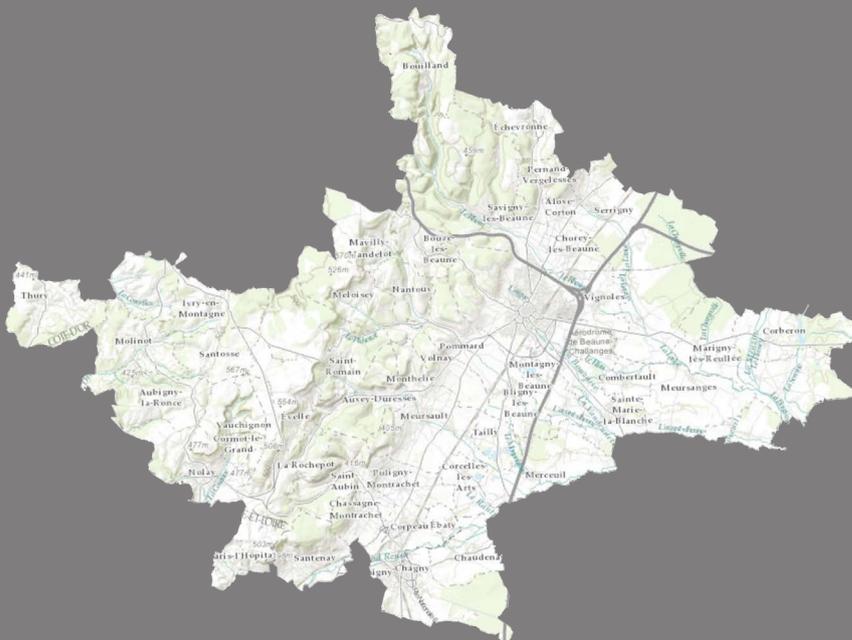
- Aménagement de l'espace communautaire infrastructures : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports
- Equilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme.

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Action culturelle : école des Beaux Arts et Conservatoire de Musique et Danse
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaires
- Action environnementale : assainissement collectif et autonome, eau potable et gestion des déchets ménagers et assimilés.

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Action famille : Enfance (extra et péri-solaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles REPAM et crèches)
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce,
- Aménagement des berges et entretien des rivières
- Aire de grand passage des gens du voyage.



## CHIFFRES CLÉS

Création le 1er janvier 2007

49 communes du sud de la Côte d'Or

4 communes du nord de la Saône et Loire

54 000 habitants

552 km<sup>2</sup>

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire compte 93 élus représentant 53 communes proportionnellement au nombre d'habitants qu'elles comptent.

**ALOXE CORTON**, 162 habitants  
Maurice CHAPUIS

**AUBIGNY LA RONCE**, 172 habitants  
Gérard ROY

**AUXEY DURESSE**, 335 habitants  
Bernard BATAULT

**BAUBIGNY**, 227 habitants  
Patrick MANIERE

**BLIGNY LES BEAUNE**, 1276 habitants  
Garbriel FOURNIER

**BOUILLAND**, 191 habitants  
Jean-Noël MORY

**BEAUNE**, 22 527 habitants  
Alain SUGUENOT  
Jean Claude ANDRE  
Jean Luc BECQUET  
Nadine BELISSANT-REYDET  
Isabelle BIANCHI  
Pierre BOLZE  
Raphaël BOUILLET  
Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS  
Marie-France BRAVARD  
Anne CAILLOT  
Frédéric CANCEL  
Jean-François CHAMPION  
Carole CHATEAU  
Xaxier COSTE  
Ariane DIERICKX  
Stéphane DAHLEN  
Philippe FALCE  
Thibaut GLOAGUEN  
Fabrice JACQUET  
Danièle JONDOT-PAYMAL  
Marie-Odile LABEAUNE  
Virginie LONGIN  
Marie-Laurence MERVILLE  
Justine MONNOT  
Marie-Laure RAKIC  
Philippe ROUX  
Jacques THOMAS  
Antoine TRIFFAULT-MOREAU  
Carla VIAL  
Jean-Benoît VUITTENEZ

**BOUZE LES BEAUNE**, 337 habitants  
René l'EXCELLENT

**CHAGNY**, 5 805 habitants  
Michel PICARD  
Martine BOUGEOT  
Estelle BERNARD BRUNAUD  
Philippe DIDAILLER  
Patrick FERRANDO  
Patricia ROSSIGNOL  
Michel RODIER

**CHASSAGNE-MONTRACHET**, 336 habitants  
Céline DANCER

**CHAUDENAY**, 1 114 habitants  
Catherine PAPPAS

**CHEVIGNY-EN -VALIERE**, 332 habitants  
Jean-Claude BROUSSE

**CHOREY LES BEAUNE**, 649 habitants  
Liliane JAILLET

**COMBERTAULT**, 564 habitants  
Didier SAINT EVE

**CORCELLE-LES-ARTS**, 480 habitants  
Christian GHISLAIN

**CORGENGOUX**, 395 habitants  
Pierre BROUANT

**CORMOT-LE-GRAND**, 153 habitants  
Marc DENIZOT

**CORPEAU**, 1020 habitants  
Sandrine ARRAULT

**DEZIZE-LES-MARRANGES**, 198 habitants  
Franck CHAMBRION

**EBATY**, 250habitants  
Olivier ATHANASE

**ECHEVRONNE**, 301 habitants  
Jean-Marc PRENEY

**CORBERON** 449 habitants  
Jean Claude JOIGNEAUX

**VALMONT**, 282 habitants  
Christian BRESSOULALY/Noël BELIN

**LA ROCHEPOT**, 293 habitants  
Jérôme BILLARD

**LADOIX SERRIGNY**, 1 891habitants  
Vincent LUCOTTE  
Joëlle BAZOT-BOUDOT

**LEVERNOIS**, 307 habitants  
Serge COLLAVINO

**MARIGNY-LES-REUILLEES**, 207 habitants  
Jean-Paul BOURGOGNE

**MAVILLY-mandelot**, 170 habitants  
Thierry LAINE

**MELOISEY**, 361 habitants  
Pascal MALAQUIN

**MERCEUIL**, 847 habitants  
Jean-Pierre REBOURGEON

**MEURSANGES**, 520 habitants  
Jean-Paul ROY

**MEURSAULT**, 1 548 habitants  
Denis THOMAS  
Annie BARAT

**MOLINOT**, 152 habitants  
Christian POULLEAU

**MONTAGNY-LES BEAUNE**, 679 habitants  
Richard ROCH

**MONTHELIE**, 164 habitants  
Jacky CLERGET

**NANTOUX**, 171 habitants  
Philippe CESNE

**NOLAY**, 1 525 habitants  
Jérôme FLACHE  
Claude CORON

**PARIS L'HOPITAL**, 286 habitants  
Chantal MITANCHEY

**PERNAND-VERGELESSES**, 278 habitants  
Jean CHEVASSUT

**POMMARD**, 538 habitants  
Jacques FROTEY

**PULIGNY-MONTRACHET**, 395 habitants  
Bernard NONCIAUX

**RUFFEY-LES-BEAUNE**, 753 habitants  
Gérard GREFFE

**SAINT-AUBIN**, 259 habitants  
Gérard PRUDHON

**SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE**, 849 habitants  
Michel QUINET

**SAINT-ROMAIN**, 238 habitants  
Serge GRAPPIN

**SANTENAY**, 879 habitants  
Henri TUDELA

**SANTOSSE**, 52 habitants  
Claude MOISSENET

**SAVIGNY-LES-BEAUNE**, 1 375 habitants  
Sylvain JACOB

**TAILLY**, 197 habitants  
Paul BECKER

**THURY**, 294 habitants  
Daniel TRUCHOT

**VAUCHIGNON**, 42 habitants  
Patricia RACKLEY

**VIGNOLES**, 901 habitants  
Jean MAREY

**VOLNAY**, 283 habitants  
Guillaume D'ANGERVILLE

**Le conseil s'est réuni 5 fois en 2015 et a produit 102 délibérations**

*Donnée Population INSEE 2011 en vigueur au 1er janvier 2015*

# LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Élu par le Conseil Communautaire le 14 avril 2014, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 12 Vice-Présidents et de 8 membres dont 3 délégués.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).

En 2015, le bureau s'est réuni 10 fois et a pris 87 délibérations.



## **LES COMMISSIONS**

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leur compétence soumises au Conseil de Communauté par délibération.

### **Commission environnement, cadre de vie et aménagement durable : 18 membres**

C. CHATEAU - X. COSTE - D. JONDOT-PAYMAL - ML. MERVAILLE - J. MONNOT - C. VIAL - JN. MORY - J. FROTEY - G. D'ANGERVILLE - L. JAILLET - C. CHISLAIN - J. BAZOT-DOUDOT - JP. BOURGOGNE - M. DENIZOT - S. ARRAULT - G. PRUDHON - E. BERNARD-BRUNAUD - F. CHAMBRION

### **Commission aménagement du territoire, infrastructures, transport : 18 membres**

JL. BECQUET - D. BOUTEILLER-DESCHAMPS - F. CANCEL - V. LEVIEL - JH. RIFFAUD - P. ROUX - R. L'EXCELLET - JM. PRENEY - J. CLERGET - D. SAINT-EVE - JC. VALLET - P. BROUANT - R. ROCH - C. DANCER - S. GRAPPIN - D. TRUCHOT - M. BOUGEOT - M. RODIER

### **Commission développement économique, tourisme : 18 membres**

N. BELISSANT-REYDET - I. BIANCHI - MF. BRAVARD - S. DAHLEN - A. DIERICKX - V. LONGIN - D. THOMAS - P. CESNE - S. JACOB - G. FOURNIER - O. ATHANASE - S. COLLAVINO - N. BELIN - J. BILLARD - J. FLACHE - H. TUDELA - M. PICARD - C. PAPPAS

### **Commission enfance, sport, culture : 18 membres**

P. BOLZE - A. CAILLAUD - P. FALCE - ML. RAKIC - J. THOMAS - JB. VUITENNEZ - P. MALAQUIN - A. BARAT - J. CHEVASSUT - JC. BROUSSE - JP. ROY - G. GREFFE - P. BECKER - C. CORON - C. MOISSENET - P. RACKLEY - P. ROSSIGNOL - C. MITANCHEY

### **Commission finances, sythèses : 20 membres**

JC. ANDRE - JF. CHAMPION - T. GLOAGUEN - F. JACQUET - MO. LABEAUNE - A. TRIFAUT - M. CHAPUIS - B. BATAULT - T. LAINE - V. LUCOTTE - JP. REBOURGEON - M. QUINET - J. MAREY - G. ROY - P. MANIERE - C. BRESSOULALY - C. POULLEAU - B. NONCIAUX - P. FERRANDO - P. DIDAILLER

## LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources





# LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

## LES RESSOURCES HUMAINES

Afin de mettre en œuvre les décisions et orientations votées par les élus, l'administration de l'Agglomération est composée d'agents aux compétences pluridisciplinaires.

Après neuf années d'existence les effectifs restent stables.

Fin 2015, l'Agglomération BEAUNE Côte & Sud compte 439 agents.

Les charges de personnels ont représenté 13.2 M € en 2015 ( 11.3 M € après remboursement par les communes des mises à disposition d'agents).

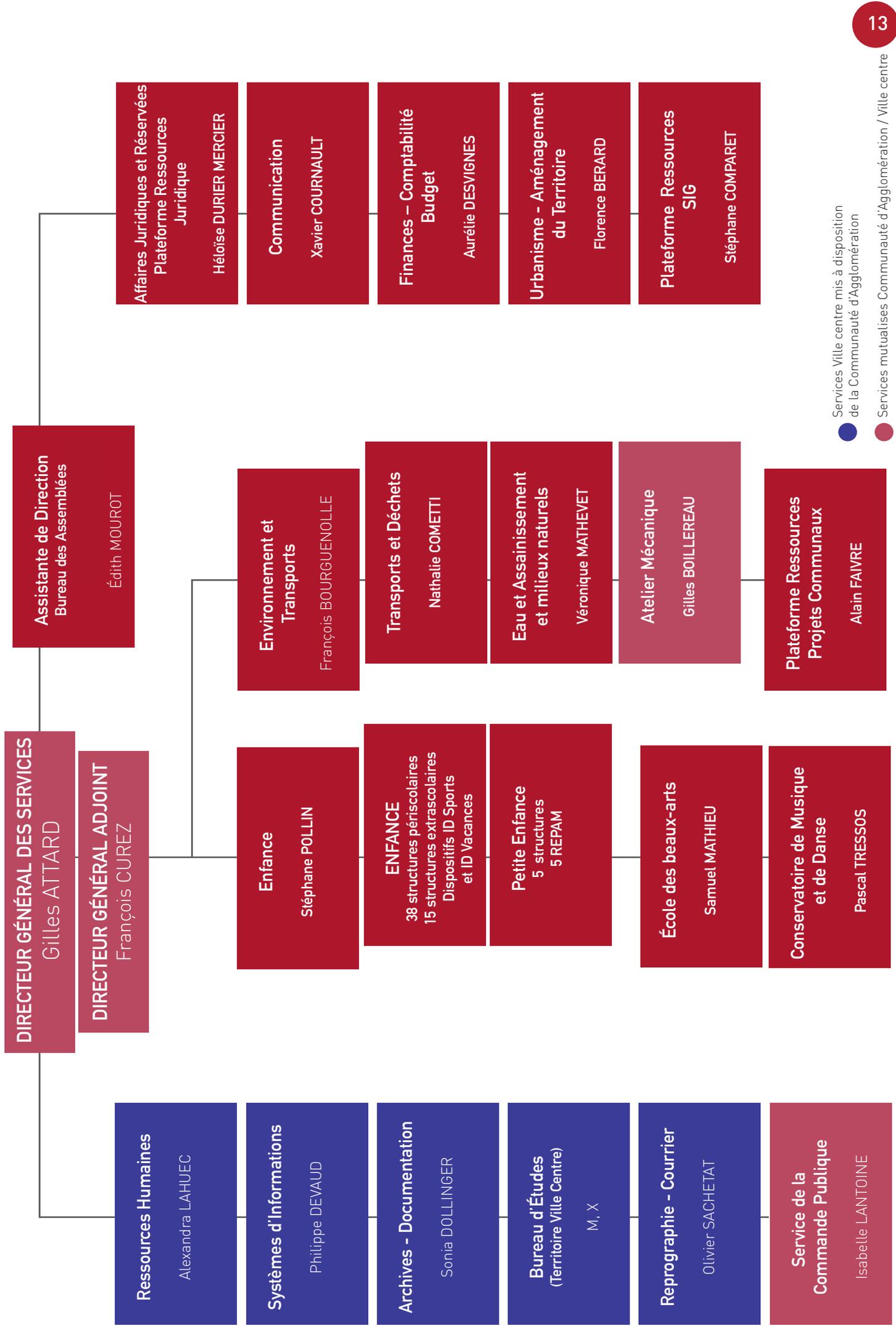
**En 2015, les services des Ressources Humaines ont œuvré dans divers domaines et notamment :**

- Ré-internalisation de l'action sociale à la C.A et mise en place de chéquiers liberté au profit des Agents,
- Installation du CHSCT suite aux élections professionnelles de décembre 2014 (tenue de 2 réunions sur 2015),
- Poursuite de la mise en conformité du régime indemnitaire sur les catégories A et B,
- Mise en conformité de la gestion des Plans de Travail Annualisé et acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail permettant leur gestion,
- Mise en place d'un indicateur d'absentéisme,
- Définition du mode de gestion de la future crèche de CHAGNY,
- Évolution commune des sectorisations Enfance et Petite Enfance visant à rendre un nouveau service de proximité aux usagers,
- Gestion des congés annuels et Compte Épargne Temps,
- Bilan des manifestations annuelles,
- Mise en place d'un parcours d'intégration pour les arrivants,
- Mise en place du don de jour de repos ou de RTT,
- Mise en place de l'Indemnité de Départ Volontaire,
- Développement d'un axe de management avec la mise en œuvre à titre pérenne de l'entretien professionnel.

### Les orientations pour 2016 :

- Mise en œuvre du Schéma de Mutualisation,
- Poursuite d'une politique d'action sociale auprès de tous les agents de la collectivité,
- Révision de la politique de Prévention des Risques Professionnels,
- Refonte du plan de formation.

L'année 2016 sera aussi marquée par les évolutions législatives : hausse du point d'indice au 01/07/2016 et au 01/02/2017, protocole sur les parcours professionnels (PPCR) et refonte du régime indemnitaire des agents territoriaux. Sans oublier le décret participant à l'amélioration et la sécurisation des parcours professionnels des contractuels.



● Services Ville centre mis à disposition de la Communauté d'Agglomération

● Services mutualisés Communauté d'Agglomération / Ville centre

● Services Communauté d'Agglomération

A l'issue de l'exercice 2015, le constat d'une situation financière saine pour tous les budgets de la Communauté d'Agglomération est dressé. Plusieurs éléments tempèrent cependant l'analyse. Les effets du Pacte de Responsabilité sont encore attendus pour les années 2016 et 2017 et, dans le même temps, une part très importante des investissements programmés est en cours de réalisation. De surcroît, l'exercice 2015 a été marqué par des éléments exceptionnels, en recettes comme en dépenses de nature à conforter le niveau des marges budgétaires. Cette réelle solidité financière doit permettre la construction d'un plan d'actions adapté à une dégradation prévisible incontournable.

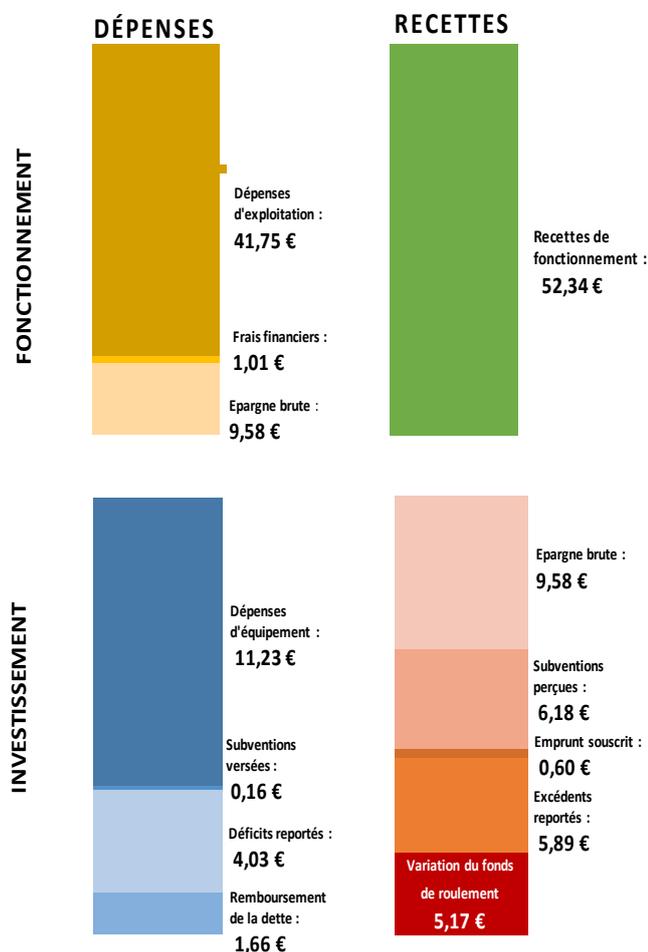
Afin de financer les politiques communautaires, la Communauté d'Agglomération vote un budget annuel comprenant un budget principal et dix budgets annexes.

En 2015, le budget consolidé a été voté à hauteur de 104,85 M €, réalisé à hauteur de 67,57 M €.

## BILAN 2015

### LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2015 TOUS BUDGETS CONFONDUS - EN MILLION D'€

Reflète de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2015, le Compte Administratif se présente schématiquement de la façon suivante :



#### Pour mieux comprendre :

**La section de fonctionnement** retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.

**La section d'investissement** retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître le patrimoine collectif.

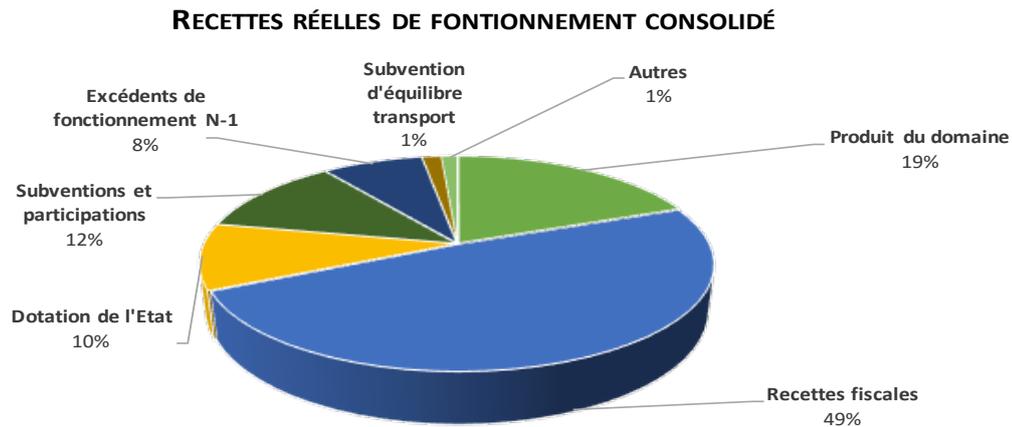
La section de fonctionnement permet de dégager **l'épargne brute** (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).

L'épargne brute, les ressources définies (subventions et participations reçues, les FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.

Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel on a retranché les dépenses et recettes engagées mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2015, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 52,34 M € en hausse de 7,56 % par rapport à l'exercice 2014 :



### Les recettes fiscales : 18,9 M €

Les diverses contributions payées par les entreprises (Contribution Economique Territoriale, TASCOM) s'élèvent à 11,1 M et celles acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élèvent à 6,07 M €.

### Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement : 5,8 M €

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel et la redevance eau potable. Les redevances eau potable et assainissement contribuent principalement au financement des investissements.

### Le versement transport : 1,08 M €

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transport urbain.

### La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 4,6 M €

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers, ce dispositif lié à la gestion des déchets est complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels (0.3 M € en 2015).

### Les subventions et participations : 6,1 M €

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, le Conseil Régional, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne et des participations communales, ces aides financières ont contribué principalement au financement de la politique environnementale et touristique.

### Les dotations versées par l'État : 5,2 M €

Composées de la dotation de compensation (3,3 millions d'€), de la dotation intercommunale (1,56 millions d'euros) et de compensation fiscale liée à des exonérations (360 500 €).

## ZOOM SUR LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

L'effort d'assainissement des finances publiques, amorcé par la Loi de Finances 2014, s'est poursuivi en 2015. Depuis 2014, les Collectivités Territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics à travers une réduction des concours financiers de l'Etat. Il se traduit par une ponction importante sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

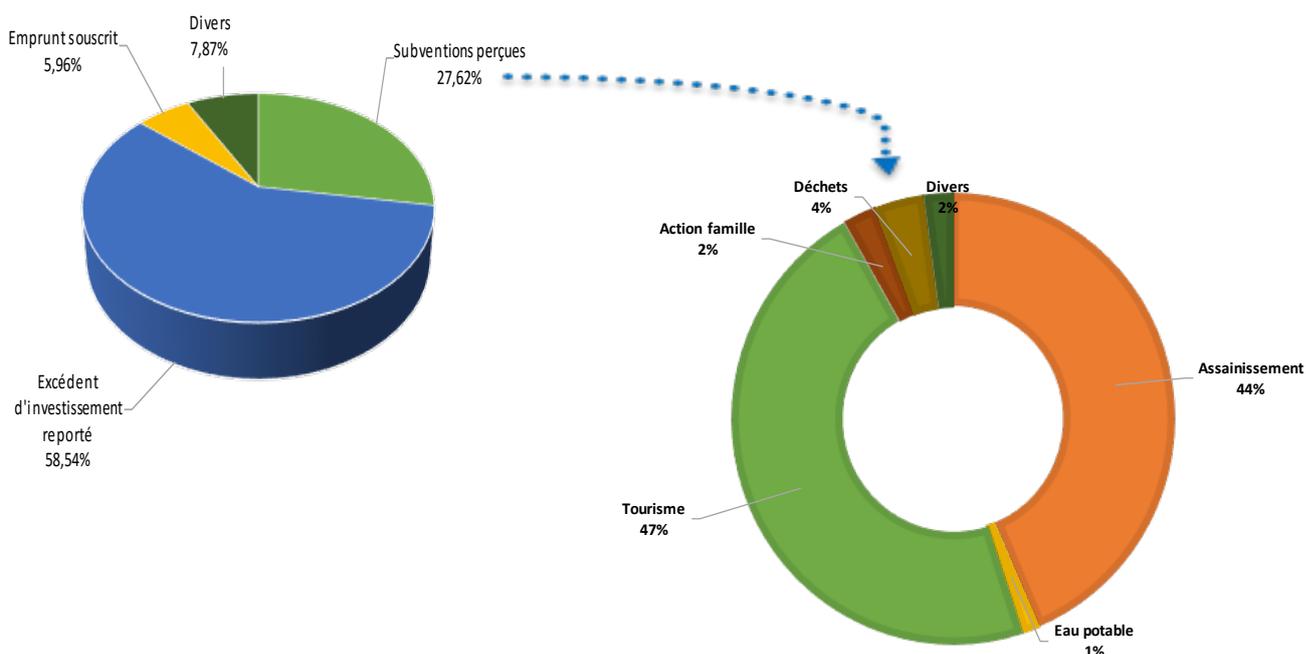
Outre cet important effort demandé aux Collectivités Territoriales, le Pacte de responsabilité et de solidarité, avec des économies d'un montant de 50 Mds € et un objectif affiché de 3% des déficits publics, est venu augmenter encore l'effort demandé à ces dernières. Cet effort supplémentaire d'économie, d'un montant de 50 Mds €, sera réparti entre les différentes administrations publiques : l'Etat et ses opérateurs pour 18 Mds € en trois ans, les Collectivités Territoriales pour 11 Mds €, au travers notamment d'une organisation réformée, l'assurance-maladie à hauteur de 10 Mds € et 11 Mds € seront apportés par la protection sociale.

Après moins 1,5 Md € en 2014, moins 3.67 Mds en 2015, la baisse des dotations est confirmée à moins 3, 67 Mds € pour 2016. Les règles d'application de la minoration de la baisse restent inchangées, tant en ce qui concerne la quote-part du bloc communal (57%) que les modalités individuelles de calcul (en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement).

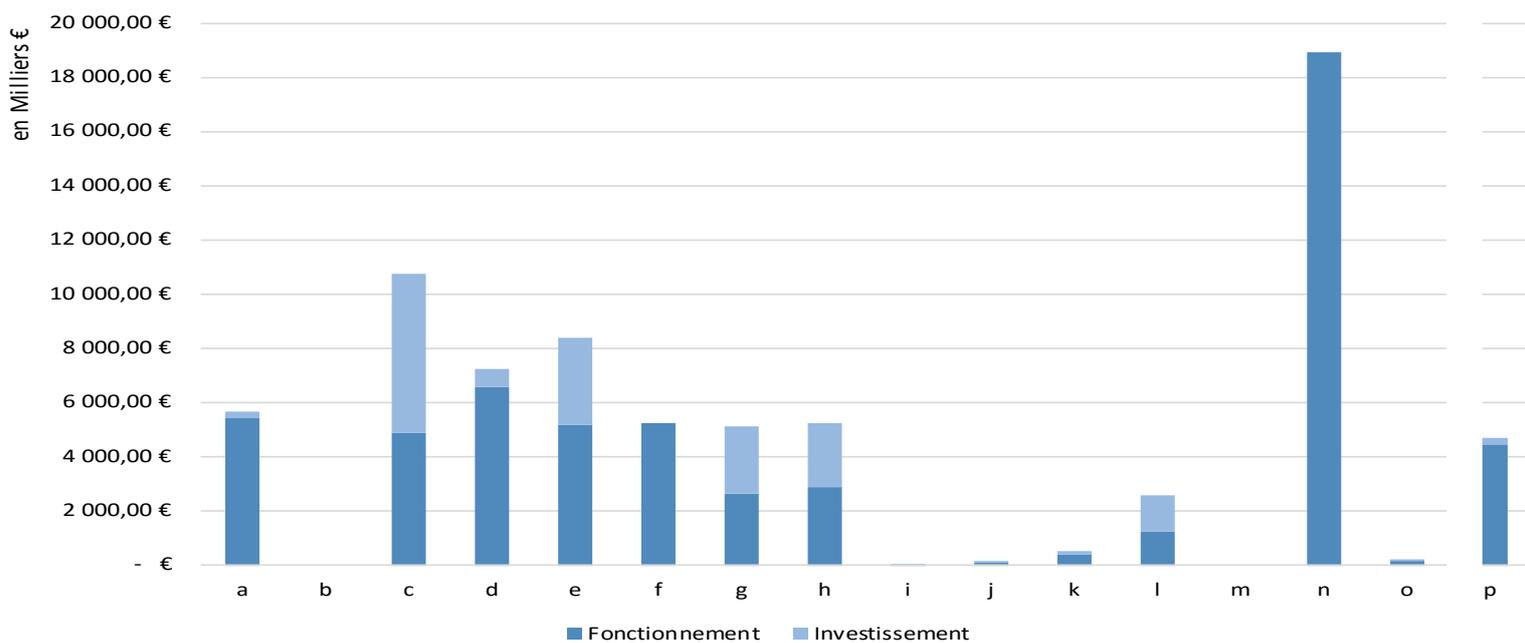
Pour la Communauté d'Agglomération, cet effort se traduit par une perte de recettes de 2,2 M € entre 2014 et 2017

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2015 s'élèvent à 10,06 M € réparties comme suit :



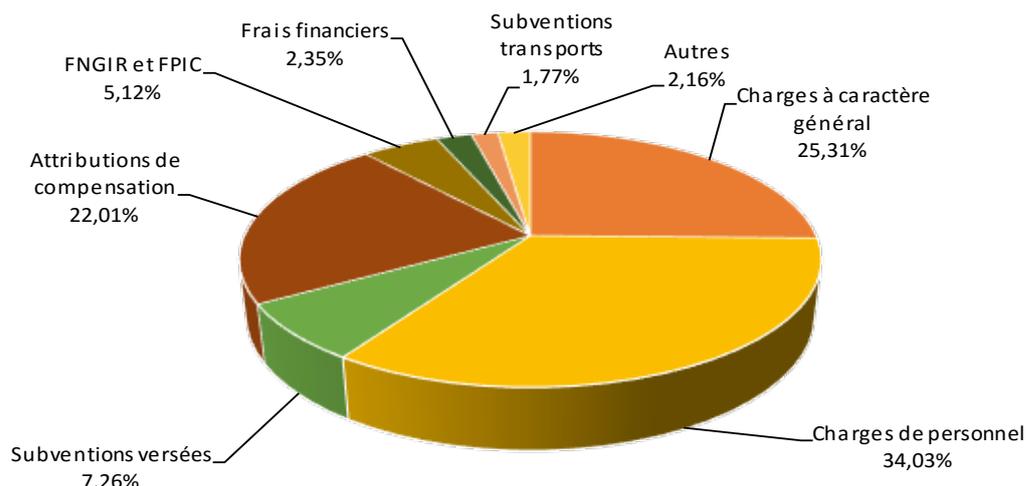
La Répartition des recettes par compétence se présente comme suit :



- a Action famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non Collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'état
- g Eau Potable
- h Excédents antérieurs

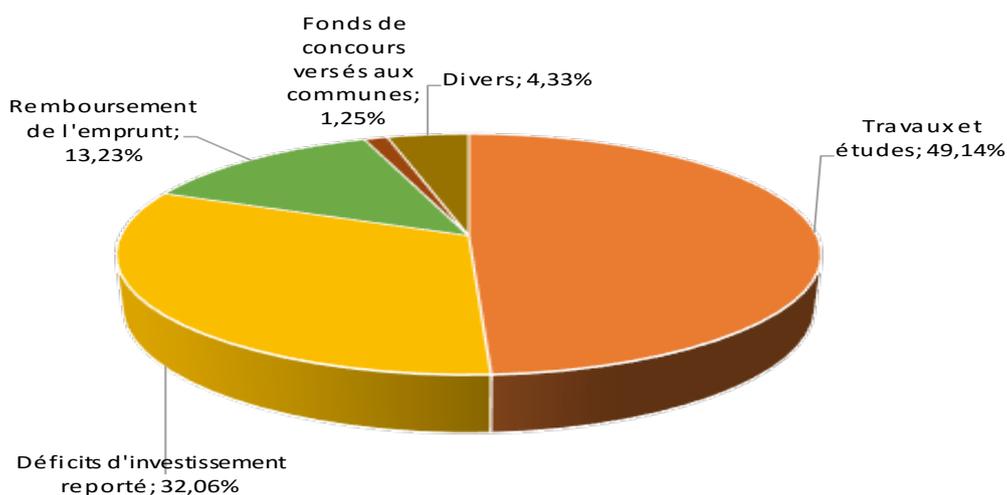
- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k Politiques Culturelle et sportive
- l Politiques environnementale et touristique
- m Reversements aux communes
- n Recettes Fiscales
- o Services transversaux
- p Transports publics urbains et scolaires

En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42,6 M € et progressent de 3,58%.

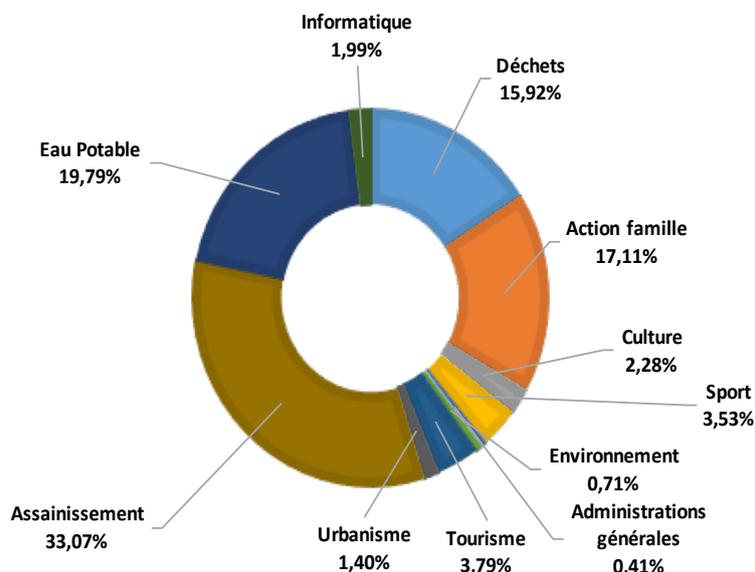


LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se portent à 12,58 M € pour l'année 2015



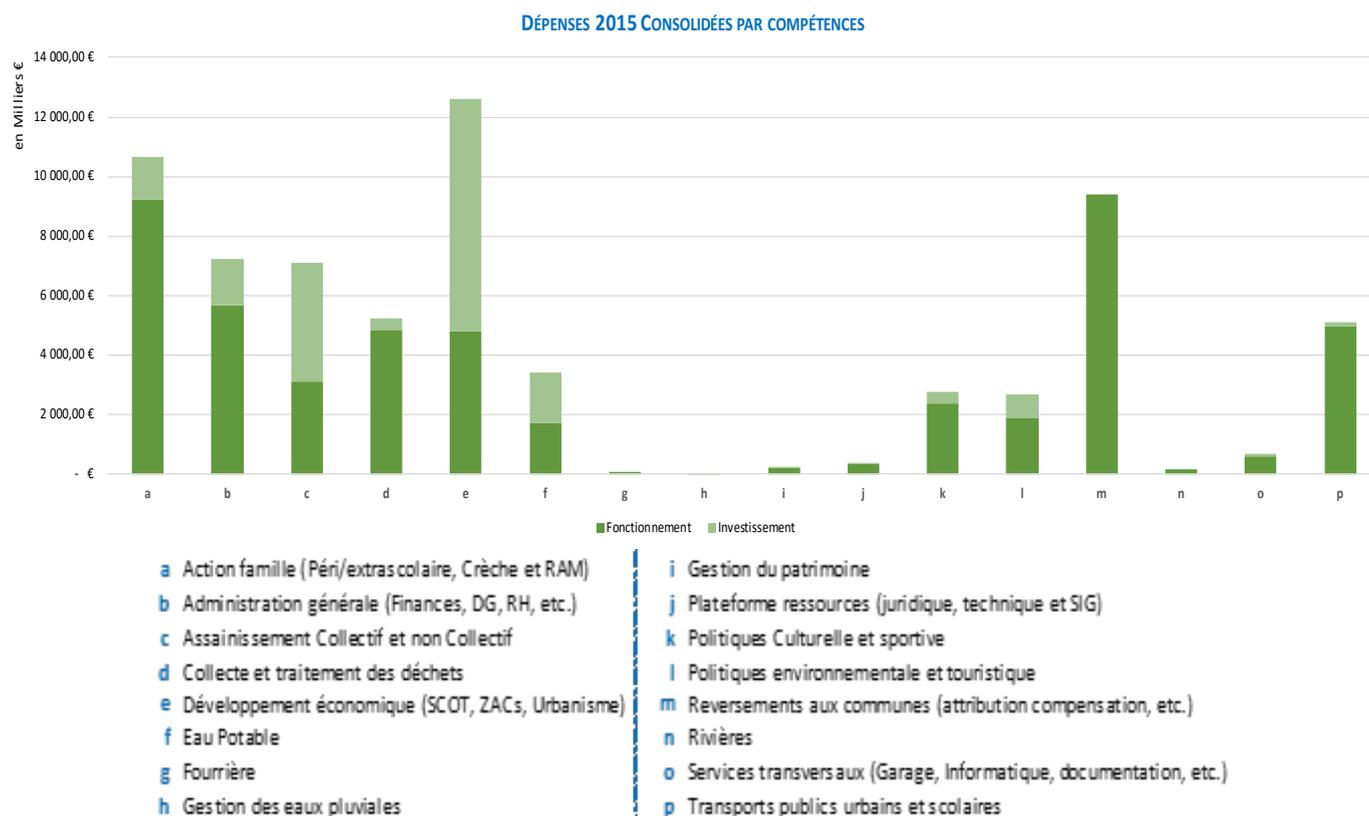
TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉS PAR COMPÉTENCE



ZOOM sur les investissements 2015

- Début des travaux pour la réalisation d'un pôle petite enfance à CHAGNY : 840 K €,
- Mises aux normes des déchetteries de TRAVOISY à RUFFEY : 374 k €,
- Réalisation des réseaux de collecte et de transfert à PERNAND VERGELESSES : 1 M €,
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de SAINTE-MARIE-La-BLANCHE
- Réalisation d'une station d'épuration pour accueillir les effluents de DEZIZE-Les-MARANGES : 158 k €,
- Renouvellement des conduites d'eau potable sur l'ensemble du territoire : 1,02 M €.

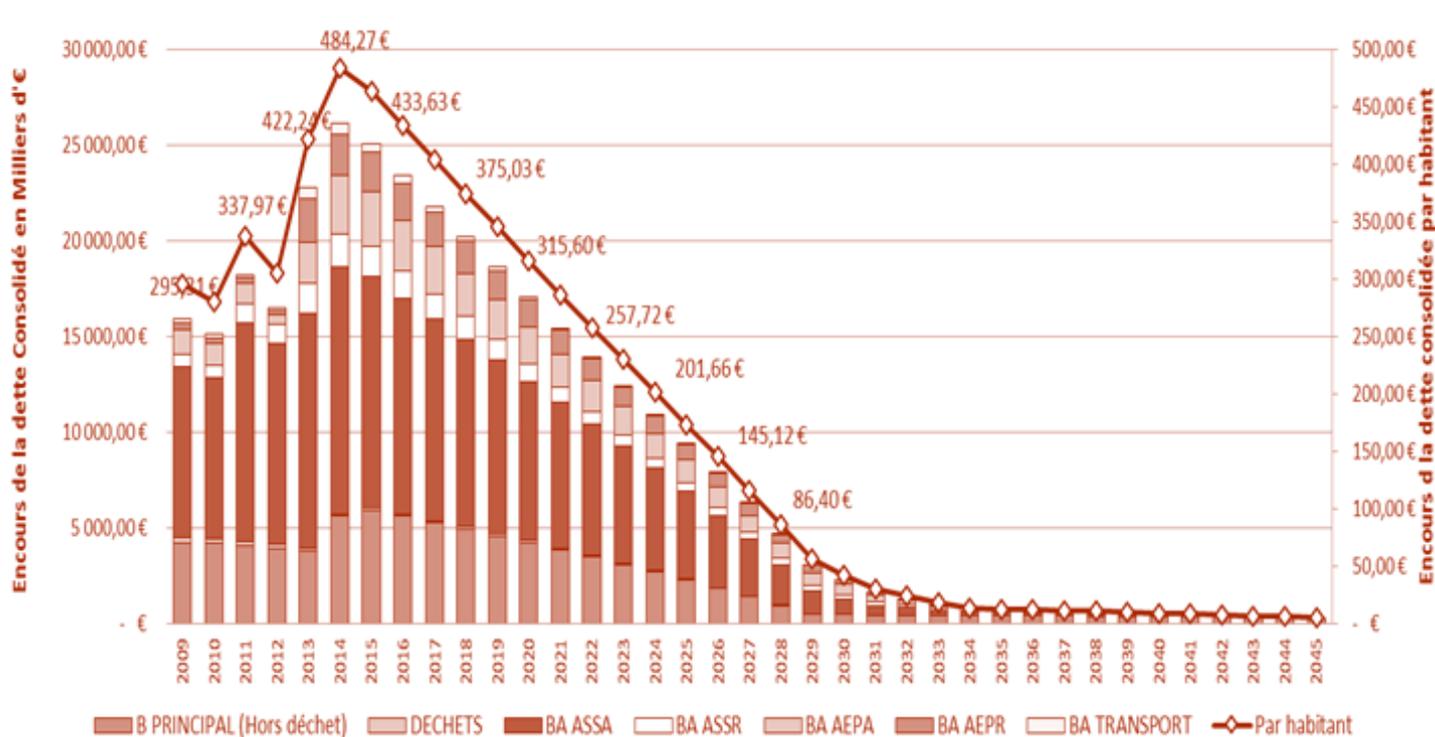
La répartition des dépenses par compétence se présente comme suit :



## La stratégie d'endettement

Fin 2015, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 23.4 M € (24.5 M€ en 2014) avec une structure de dette saine :

- 100% de catégorie «1A» de la charte GISSLER (annexe1),
- 96,21 % en taux fixe et 3,79% en taux variable indexé sur le livret A,
- ce taux moyen est de 3,82% et la durée de vie moyenne est de 7 ans et 7 mois.



---

## LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de réduction des déficits, les finances publiques de la Communauté d'Agglomération se traduiront pour l'année 2016 par une baisse des dotations de l'État estimée à 770 K €, soit une baisse cumulée à 1.44 M €. L'EPCI s'est efforcé de dégager des marges de manœuvre en veillant à une bonne gestion des dépenses. Le maintien de cette orientation pourrait permettre de limiter l'impact de la contribution au redressement des finances publiques tout en maintenant le niveau de ses investissements et en veillant à maintenir des taux de fiscalité toujours particulièrement attractifs pour les entreprises et les ménages, déjà largement sollicités depuis plusieurs années.

---

## LA FISCALITÉ

---

### La fiscalité économique

Le taux de la Contribution Foncière des Entreprises s'élève à 20,87% pour 2015. Il sera proposé de le reconduire à l'identique pour 2016 afin de pas pénaliser la compétitivité des entreprises. Les produits escomptés pour 2016 devraient malgré tout augmenter grâce aux bases très dynamiques dont la hausse est estimée à environ 2,5% par rapport aux bases 2015. Ce taux fait de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte & Sud un des EPCI les plus attractifs de France.

### La fiscalité des ménages

Le taux de la Contribution Foncière des Entreprises s'élève à 8,29% pour 2015. Celui de la Taxe sur le Foncier Non Bâti quant à lui s'élève pour 2015 à 1,17%. Dans un contexte où la modération fiscale est un impératif absolu, il sera proposé de les reconduire à l'identique pour 2016. Le produit de ces taxes devrait cependant augmenter de + 2,5% par rapport à 2015, compte tenu d'une évolution des bases prévisionnelles estimées à 2,50% pour la Taxe d'Habitation et d'une stabilité pour la Taxe sur le Foncier non Bâti.

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le taux sur le territoire de BEAUNE s'élève pour 2015 à 6,95% et 11% sur le périmètre des 47 communes du Pays Beaunois. Il sera proposé pour l'exercice 2016 de reconduire à l'identique ces taux.

### Le Versement Transport

Le taux s'élève pour 2015 à 0,50% sur l'ensemble du territoire communautaire contre 0,30% en 2014. Cette hausse a pour objectif de financer la mise en place d'une Délégation de Service Public pour la gestion des transports urbain à compter du 1er avril 2016. Au 1er janvier 2016, les règles d'éligibilité ont évolué. La participation des employeurs concernent des entreprises occupant plus de 11 salariés (contre 9 jusqu'ici).

---

## LES TARIFS

---

A l'occasion du vote du Budget Primitif de 2016, une évolution des tarifs des services proposés à la population tels que l'action famille, culture, sport et les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable sera proposée.

Les évolutions les plus significatives porteront sur les tarifs en lien avec **la politique de l'eau**. En effet, afin de continuer la dynamique d'investissement menée depuis la création de la Communauté en 2007 sur les compétences assainissement et eau potable, il conviendra de procéder à une hausse tarifaire afin de dégager des marges de manœuvre qui permettront de limiter le recours à l'emprunt. Les investissements à venir vont se concentrer sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine existant.

Concernant la **politique touristique**, une évolution des tarifs de la Taxe de Séjour à compter du 1er janvier 2016 est à noter. Ainsi, l'office Touristique Intercommunal en charge de la promotion touristique, qui bénéficie des produits de la taxe, pourra équilibrer son budget sans recourir à une contribution financière de la Communauté d'Agglomération. Cette démarche est devenue indispensable pour soulager les finances communautaires qui souffrent d'une baisse des dotations d'État.

# LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Les années 2014 et 2015 ont été marquées par le contrôle des comptes de la Communauté d'Agglomération par la **Chambre Régionale des Comptes - CRC** - pour la période 2008/2014.

La CRC a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération et a porté principalement sur les points suivants :

- la situation financière,
- la fiabilité des comptes,
- le transfert progressif de compétence des communes vers la Communauté d'Agglomération,
- la gestion des ressources humaines et la mutualisation des services avec la ville de BEAUNE,
- l'opération de création de la baignade naturelle de MONTAGNY-Les BEAUNE,
- la compétence assainissement collectif,
- la compétence assainissement non collectif,
- le contrat de développement unique.



Dans le rapport définitif communiqué par la CRC, la seule recommandation porte sur l'adoption du schéma de mutualisation des services municipaux et communautaires a été dressé. Les remarques faites traduisent la reconnaissance d'une gestion saine et rigoureuse de la Communauté d'Agglomération depuis sa création en 2007.

Sur le **plan financier et sur la fiabilité des comptes**, la CRC relève que la situation du Budget Principal ne présente aucune difficulté. Elle constate une augmentation constante des recettes d'exploitation liée à un fort dynamisme des bases fiscales, permettant ainsi de financer les dépenses de fonctionnement tout en maintenant à un niveau très bas la fiscalité des ménages et des entreprises. La CABCS obtient la 12<sup>ème</sup> place sur les 226 Communauté d'Agglomération du territoire sur la question fiscale.

Concernant les Budgets Annexes, la Chambre relève que sur le Budget Annexe d'Assainissement Collectif en Affermage, la Communauté d'Agglomération a réalisé d'importants investissements depuis sa création, compte-tenu de la nécessité de mettre aux normes un certain nombre d'équipements transférés (30,9 M€). Cela s'est traduit par une hausse considérée comme modérée de son niveau d'endettement sur ce budget afin de financer les investissements. A ce titre, la Chambre souligne la capacité de désendettement de la CABCS de 10 ans.

La Communauté d'Agglomération a donc engagé une réflexion sur les investissements à venir dans ce domaine, considérant que le niveau d'investissement sur la période 2008-2014 ne pourra être maintenu dans les années à venir. Ainsi, elle entend privilégier l'entretien du patrimoine existant. A cet effet, le Conseil de Communauté a décidé en séance du 30 mars 2015 de réévaluer certains tarifs d'assainissement afin d'autofinancer une partie des investissements qui seront réalisés et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

En ce qui concerne les **transferts de compétences**, la Chambre relève une bonne analyse des transferts de charges en lien avec les compétences concernées tout en invitant l'EPCI à saisir la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – CLECT – afin de réviser la durée d'amortissement des équipements sportifs qui doit être en corrélation avec la durée de vie estimée de ce type de structure, soit 30 ans.

S'agissant de la **mutualisation des services**, la Chambre constate depuis 2009 une avancée dans la mutualisation des services supports entre la ville de BEAUNE et la Communauté d'Agglomération. Elle estime cependant que cette mutualisation entre service doit être approfondie.

Face à cette recommandation et dans la continuité de l'étude lancée en 2014 par l'EPCI, la Communauté d'Agglomération ainsi que la ville de BEAUNE adopteront un schéma de mutualisation des services au cours de l'année 2016 avec une application au 1er juillet 2016.



# LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

## LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service mutualisé avec la ville centre de la Commande Publique est composé d'un service Marchés publics et d'un service Achats.

Le service Marchés publics assure l'assistance aux services pour le montage et la rédaction des marchés publics et gère les procédures de mise en concurrence. Il sécurise également les procédures et conseille juridiquement les services et élus en matière de droit des contrats publics. Il organise enfin la constitution de groupements de commandes.

Le service Achats centralise les achats transversaux de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération et gère ainsi, pour ces besoins transversaux, les commandes et la distribution des fournitures (mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, équipements de protection individuelle ...).

En 2015, 70 procédures de marchés publics ont été lancées :

- 5 marchés passés en procédure d'appel d'offres ouverts,
- 37 marchés passés en procédure adaptée supérieurs à 30 000€,
- 28 marchés subséquents aux accords-cadres en cours.

La passation de ces procédures a abouti à la conclusion de 79 marchés publics.

Quelques opérations significatives parmi ces marchés passés en 2015 :

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
Fourniture de mobiliers de bureau, scolaires et de festivités et leurs accessoires (3 lots) en groupement de commandes avec les communes de BEAUNE et ALOXE-CORTON et le CCAS de BEAUNE	Sans minimum Maximum : 44 000 € HT/an
Mission d'assistance en matière de gestion financière et fiscale	Sans minimum Maximum : 200 000 € HT/an
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Gestion et exploitation des déchèteries de TRAVOISY, MEURSAULT SAVIGNY-lès-BEAUNE et NOLAY (4 lots)	Sans minimum Sans maximum
Maîtrise d'œuvre - travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la Commune de MEURSAULT	36 885,38 € HT
Sectorisation du réseau d'eau potable	380 158,00 € HT
Etude préalable à la reprise de la compétence "gestion des eaux pluviales"	54 375,00 € HT
Travaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de DEZIZE-lès-MARANGES	497 120,00 € HT
Fourniture et installation de télésurveillances, de débit-mètres et création d'une supervision sur les installations d'assainissement de THURY, MELOISEY, CHAGNY, CHAUDENAY, PARIS L'HOPITAL et NANTOUX (3 lots)	98 299,00 € HT



ENVIRONNEMENT	
Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables ( 4 lots)	Sans minimum Sans maximum
Fourniture de composteurs individuels et collectifs (2 lots)	Minimum : 44 000 € HT Maximum : 191 000 € HT
Travaux d'assainissement de la commune d'ECHEVRONNE et réseaux de transfert	1 028 267,06 € HT
Acquisition d'une mini-benne pour la collecte de déchets ménagers	115 630,00 € TTC
Travaux de mise aux normes des déchèteries	305 905,30 € HT
Accord cadre pour l'entretien des parcelles communautaires des espaces naturels (6 lots)	Sans minimum Sans maximum
TRANSPORT	
Exécution de services de transports réguliers et scolaires (2 lots)	Sans minimum Sans maximum
Fourniture , pose et entretien d'abribus et de poteaux d'arrêt sur le réseau de transport ( 2 lots)	Sans minimum Maximum : 69 000 € HT/an
PETITE ENFANCE	
Travaux de réfection du multi accueil Saint-Jacques (4 lots)	75 995,51 € HT
Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation du multi-accueil de La-Cabotte	35 300,00 € HT
SPORTS	
Nettoyage des locaux	Minimum : 75 000 € HT/an Maximum : 130 000 € HT/an
Revêtement de sol sportif du gymnase Michel Bon	28 082,79 € HT
TOURISME	
Aménagement de deux véloroutes	47 433,61 € HT
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Réalisation de fouilles archéologiques préalable à l'aménagement de la ZAC des Cerisières de BEAUNE ( 2lots)	309 095,00 € HT

# LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

## LA DIRECTION DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Depuis la création de la Direction des Opérations d'Aménagement en janvier 2015, celle-ci a piloté de nombreux travaux et études :

- Création d'une voie cyclable constituée de deux tronçons :
  - depuis la Z.A des Bonnes Filles à LEVERNOIS en direction de SAINTE-MARIE-la-BLANCHE
  - depuis le bois de Montby à BLIGNY-lès-BEAUNE en direction de MERCEUIL
- Réalisation des travaux de viabilisation de la zone d'activités du Pré Fleury de CHASSAGNE-MONTRACHET/CHAGNY d'une superficie de 21 ha.
- Travaux de construction d'un pôle petite enfance à CHAGNY pour une surface de 740m<sup>2</sup>, en cours d'achèvement en mars 2016 pour une mise en service mi-août 2016.
- Construction d'un bâtiment en extension à la régie des eaux de CHAGNY pour une surface de 200m<sup>2</sup> avec livraison prévue pour septembre/octobre 2016.
- Sécurisation des sentiers de randonnée.
- Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments communautaires (Agenda d'Accessibilité Programmé) approuvé par le Conseil de Communauté et par les services de l'État par arrêté du 3 février 2016.

Dans le cadre de ses missions générales, la Direction des Opérations d'Aménagement a recensé l'ensemble des surfaces de bâtiments dont la CABCS supporte les charges afin de réaliser les plans pluriannuels d'investissements et d'entretiens :

- Nombre de bâtiments concernés : 25
- Surfaces concernées : 25 000 m<sup>2</sup>

Les premiers outils de la gestion patrimoniale ont été mis en place avec la signature de marchés à bons de commande dans les domaines de la plomberie, de l'électricité, quincaillerie, peinture et signalisation.

Par ailleurs, un marché subséquent concernant l'entretien des surfaces vertes de la CABCS est en cours de préparation. Il concernera 111 227 m<sup>2</sup> environ.

## PERSPECTIVES 2016 :

Pour favoriser un déplacement selon un mode doux, la CABCS a décidé de prolonger l'itinéraire cyclable reliant BEAUNE au village de SAINTE-MARIE-la-BLANCHE en direction de SAINT-LOUP/GEANGES, soit 1 660 ml de prolongation.

Par ailleurs, le revêtement de l'axe Est-Ouest de l'écoparc des Étangs d'or sera amélioré sur une longueur de 1.5 km.

La véloroute, au départ de BEAUNE en direction de BLIGNY-lès-BEAUNE et traversant les zones d'activités de la Chartreuse et de la Porte de

BEAUNE, sera revêtue sur une longueur de 1km en 3 tronçons.

En direction de CHAGNY au départ du bois de Montby à la hauteur de la commune de MERCEUIL, il sera également réalisé 1km de voie cyclable.

Concernant les bâtiments communautaires, la DOA assistera la Direction Enfance-Petite Enfance pour le réaménagement et l'extension de la Cabotte à BEAUNE.

La réfection de la toiture du dojo du Forum des sports à BEAUNE sera réalisée.

## Assistance technique

En 2015, 25 communes ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 53 que compte la Communauté d'Agglomération.

32 projets communaux ont été accompagnés dont 5 projets qui ont bénéficié d'un quitus de la commune adhérente.

## Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes

Demandes de subventions	9
Approbation de résultats de consultation	8
Approbation d'avenants aux marchés	8
Approbation contrats assurances + contrôle technique + SPS	1
Approbation de projet ou de programme	1
Modification de plan de financement ou enveloppe financière	1
Charte d'utilisation de la Plateforme Ressources	1

## Assistance comptable pour l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement

La Plateforme Ressources assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2015, elle a aidé au contrôle de 471 opérations de paiement réparties comme suit :

ALOXE-CORTON	Logement Maison Jean	113 763.13 €
BLIGNY-lès-BEAUNE	Création d'une maison médicale	16 924.80 €
BOUILLAND	Aménagement d'un bâtiment communal	17 895.42 €
BOUZE-lès-BEAUNE	Création d'arrêts de bus	45 137.12 €
CHEVIGNY-en-VALIERE	Construction d'une école maternelle	86 347.43 €
CHOREY-les-BEAUNE	Construction d'une mairie	160 371.70 €
CHOREY-les-BEAUNE	Aménagement place et voirie	19 142.30 €
CORPEAU	Réhabilitation salle multiactivités	185 964.15 €
CORPEAU	Réhabilitation salle annexe 2	62 765.61 €
IVRY-en-MONTAGNE	Réhabilitation d'un logement locatif	98 446.30 €
JOURS-en-VAUX	Aménagement mairie et logement	136 620.32 €
LEVERNOIS	Logement locatif et plafond école	3 519.64 €
LEVERNOIS	Extension école primaire	112 007.85 €
MAVILLY-MANDELLOT	Aménagement bâtiment communal	401 509.64 €
MERCEUIL	Restauration église	5 820.00 €
MEURSAULT	Centre bourg	103 074.13 €
MEURSAULT	Reconversion-extension Léproserie	347 115.10 €
MEURSAULT	Réhabilitation bâtiment communal	10 230.00 €
MONTAGNY-lès-BEAUNE	Construction d'un hangar	94 962.11 €
MONTHELIE	Construction local commercial	3 328.50 €
NANTOUX	Aménagement bâtiments communaux	247 777.88 €
PERNAND-VERGELESSES	Restauration toitures église	296 888.98 €
SAINT-AUBIN	Extension garage atelier	6 419.76 €
SAINT-AUBIN	Intégration paysagère aires jeux	3 600.00 €
SAVIGNY-lès-BEAUNE	Aménagement caveau mairie	93 649.88 €
SAVIGNY-lès-BEAUNE	Aménagement voie accès ZA	169 243.45 €

## LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT :

- Les Zones d'Activités
- Le SCOT
- L'Habitat
- Les autres missions urbanisme
- Le Tourisme
- La Mobilité dans l'Agglomération



*Beaune Côte & Sud*  
Communauté d'Agglomération  
Beaune • Chagny • Nolay

---

**MEURSAULT**

---

**Monthelie**

lepublicsysteme  
international



D 111<sup>0</sup>  
MEURSAULT  
ANTENAY

CHARENTAIS  
11 11  
ST-BRAND  
MARCHÉ  
POISSON



# LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

## Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H)

### Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H)

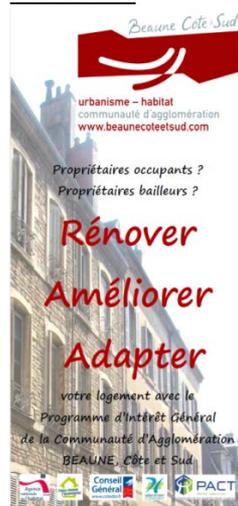


urbanisme – habitat  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Approuvé en 2013 pour une période de 6 ans (2012-2018), le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud a vocation à diversifier et rééquilibrer l'offre de logement, à réhabiliter le parc ancien et lutter contre la vacance, à répondre aux besoins spécifiques. Le PLH prévoit la production de 1 700 logements à l'horizon 2018. Pour répondre à cet objectif, il se structure autour de 4 axes :

- Axe 1 : Adapter et diversifier l'offre de logements privés ;
- Axe 2 : Apporter une réponse aux besoins spécifiques (hébergement d'urgence, accueil des gens du voyage, villages seniors ou intergénérationnels).
- Axe 3 : Assurer une production de logements équilibrée, respectueuse des principes d'économie d'espace et de qualité urbaine ;
- Axe 4 : Accompagner, animer, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

### Rentrant dans sa 3ème année de mise en œuvre, les actions suivantes du PLH ont notamment été confortées en 2015 :



→ L'animation du Programme d'Intérêt communautaire (PIG) pour l'habitat privé sur une durée de 3 ans, permettant aux propriétaires occupants/bailleurs de bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique et financier, pour leurs projets de réhabilitation énergétique, de maintien à domicile et/ou de réhabilitation de logements vacants. Près de 500 contacts ont été identifiés auprès de SOLIHA Côte d'Or pour 86 demandes de subventions déposées (63 dossiers « amélioration énergétique » et 13 dossiers « maintien à domicile », 10 dossiers bailleurs), pour un total prévisionnel de près de 1 480 000 € HT de travaux générés

→ Aire de grands passages : Le Schéma Départemental des gens du voyage prévoit la création d'une aire de grands passages (50 à 100 places) à l'échelle du bassin de vie BEAUNE-NUIT SAINT GEORGE. Face à de nombreuses occupations illégales touchant de manière régulière les communes périphériques à BEAUNE, l'agglomération a organisé plusieurs rencontres avec les communes courant juin – juillet 2015 afin de permettre une concertation autour de cette problématique saisonnière. Ce dossier est toujours en cours de discussion.

→ Renforcer le soutien au développement de villages seniors ou intergénérationnels. En 2015, le règlement d'intervention a été modifié afin de permettre l'élargissement des cibles éligibles (notamment auprès des bailleurs sociaux, portant ce type de projet pour le compte des communes). Cette évolution du règlement d'intervention offre l'opportunité de soutenir plusieurs projets dont l'extension du foyer logement les Primevères à BEAUNE (23 logements – 26 places)

→ Le soutien à la réhabilitation de logements communaux afin de favoriser le développement d'un parc locatif conventionné par la subvention d'une partie des travaux de réhabilitation. Au total, 11 communes ont bénéficié de subventions pour un total de 15 projets de réhabilitation de logements, soit près de 142 000€ d'aides communautaires versées.

D'autres actions sont également en cours et visent à la réhabilitation énergétique : la préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé à l'échelle du Pays Beaunois. Elle permettra aux particuliers de bénéficier d'informations et de conseils gratuits et indépendants pour engager des travaux de rénovation énergétique (quelles que soient les ressources des particuliers). Une action importante engagée, notamment avec la Région, permettra la rénovation énergétique de 581 logements sociaux soit près de 16 % du parc social communautaire.

### Les dispositifs de contractualisation

La Communauté d'Agglomération est en charge de plusieurs démarches de contractualisation.



→ Les fonds européens au titre du développement urbain durable

La Région, en sa qualité d'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER pour la période 2014-2020, a lancé auprès des agglomérations bourguignonnes un Appel à Manifestation d'Intérêt pour mettre en œuvre l'Axe 5 du PO FEDER « pour un développement urbain durable ».

La Communauté d'Agglomération a été retenue, après présentation d'une candidature, et bénéficie d'une enveloppe de 2 545 459 € sur la période 2014-2020 pour financer des projets répondant aux orientations suivantes :

- réduire la consommation énergétique des bâtiments : cette action concerne la réhabilitation du parc de logement social et la réhabilitation thermique d'équipements publics situés en quartier prioritaire de la politique de la Ville,
- assurer la conversion des friches industrielles, militaires et hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques: cette action doit permettre la réhabilitation de friches économiques

voir de zones dégradées et le développement de nouvelles activités économiques.

- améliorer l'environnement et l'attractivité des villes : cette thématique, plus large que les précédentes, permet d'inscrire des projets autour de la mobilité douce, de l'urbanisme durable (développement d'éco-quartier), d'aménagement d'espaces verts et d'espaces publics paysagers en ville.

**La Communauté d'Agglomération est dorénavant qualifiée d' « organisme intermédiaire Axe Urbain » et assurera la sélection des projets pouvant bénéficier des fonds européens avant transmission aux services de la Région pour instruction.**

### Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)



plan climat-énergie  
communauté d'agglomération

Le 1er Plan Climat Énergie de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud a été adopté par le Conseil Communautaire de décembre 2015. Il dresse une feuille de route sur la période 2015-2020 en matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables et d'une manière plus globale en faveur du climat. Il se fixe 3 objectifs ambitieux d'ici 2020 :

- réduire de 20 % la consommation énergétique du territoire ;
- réduire de 20 % les émissions de Gaz à Effet de Serre à l'échelle du territoire ;
- atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale (aujourd'hui 10% de la consommation finale est produite localement).

**L'année 2015 a été dédiée à la définition de la stratégie, au programme d'actions du Plan Climat Energie et au lancement de premières mesures concrètes. Ce programme s'articule autour de 7 orientations stratégiques, et se décline en 19 actions opérationnelles :**

1. accompagner les filières économiques locales sur la voie de la transition énergétique,
2. investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets,
3. promouvoir une mobilité sobre en carbone,
4. aménager durablement le territoire,
5. adapter le territoire aux effets du changement climatique,
6. accompagner les communes dans leur démarche énergie climat,
7. renforcer l'exemplarité interne de la collectivité.

# LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

## Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)



Plusieurs actions vont être lancées dès 2016 : aménagement de vélo routes utilitaires (BEAUNE SAINTE MARIE la BLANCHE, BEAUNE BLIGNY les BEAUNE), sensibilisation de 50 familles témoins aux économies d'énergies, accompagnement de 25 artisans commerçants aux éco gestes, mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé...

De manière complémentaire, l'agglomération est lauréate de l'appel à projet national « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPcv) » aux cotés de 212 autres territoires et bénéficie à ce titre, d'une enveloppe de 500 000 euros réservée à des actions concrètes en faveur des économies d'énergies et de déploiement des énergies renouvelables. La mise en œuvre du PCET et des actions TEPcv sera suivie annuellement par un comité de pilotage composé de 8 élus référents ainsi que des partenaires financiers et techniques de la démarche.

### La gestion du droit des sols



Le service d'instruction des autorisations du droit des sols a été mis en place à la suite de la fin de la mise à disposition des services de l'État (loi ALUR). Il est opérationnel depuis le 1er juillet 2015.

Au total, 22 communes dotées de PLU sont adhérentes à cette nouvelle plateforme.

Les villes de BEAUNE et CHAGNY sont dotées de leur propre service d'instruction. Les autorisations des communes dotées de carte communale et celles sans document d'urbanisme continuent de bénéficier de l'instruction de l'État.

Ce nouveau service gère, pour le compte des communes, l'instruction des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...En 2015, 226 dossiers ont été transmis pour instruction (environ 37 dossiers par mois).

Les demandes et les premiers renseignements des administrés sont toujours à adresser à la Mairie. Des rendez-vous ou conseils particuliers sont néanmoins assurés pour les projets complexes.



### Les zones d'activités

Dans le cadre de ses compétences la Communauté d'Agglomération est en charge du développement et de l'aménagement des zones d'activités.

La Communauté d'Agglomération gère actuellement 4 zones distinctes:

#### La ZAC des Cerisières :

**Situation :** BEAUNE

**Superficie :** 22 hectares

**Etat avancement :** la procédure d'expropriation s'est achevée en 2015 permettant la maîtrise foncière de la zone. Des fouilles archéologiques ont été prescrites et la phase terrain est terminée.

**Perspectives 2016 :** La phase de travaux peut à présent être mise en œuvre.

#### La ZAC du Pré Fleury :

**Situation :** CHAGNY et CHASSAGNE-MONTRACHET

**Superficie :** 21 hectares

**Spécificités :** Zone viti-vinicole avec exigences architecturales fortes et une volonté d'aménagement d'une zone exemplaire.

**Etat avancement :** Quelques terrains restent à acquérir sur CHAGNY.

La dernière étape « administrative » liée à la loi sur l'eau a été finalisée en 2015. Les travaux de la phase 1 (CHASSAGNE-MONTRACHET) ont débuté dès le milieu de l'année 2015.

**Perspectives 2016:** Ceux-ci devraient être achevés d'ici l'été et la commercialisation des terrains peut débuter.

#### La ZAC des TEMPLIERS :

**Situation :** BEAUNE et VIGNOLES

**Superficie :** 16 hectares

**Etat avancement :** L'année 2015 a été consacrée aux études préalables nécessaires à la création de la zone d'aménagement concertée (ZAC).

**Perspectives 2016 :** La concertation sur le projet doit se poursuivre avant la création officielle ZAC.

#### La zone d'activités de MONTAGNY-lès-BEAUNE :

**Situation :** MONTAGNY-lès-BEAUNE

**Superficie :** 1,9 hectare

**Etat avancement :** les acquisitions foncières ont débuté.

**Perspectives 2016 :** fin des acquisitions foncières et esquisse d'aménagement de cette zone.

### Les autres missions du service

Comme chaque année, le service Urbanisme assure également les missions suivantes :

- assistance et conseil aux communes dans le cadre de leur projet d'aménagement
- assistance aux communes dans le cadre d'un groupement de commande pour la mise en place de 10 Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- suivi des procédures de planification des communes sur l'ensemble du territoire (Plan Local d'Urbanisme - PLU- carte communale...)
- analyse, proposition d'avis sur les documents supra-communaux et notamment les Schéma Régionaux...
- participation active dans le cadre de l'inscription des Climats au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- animation et mise en œuvre du SCOT de BEAUNE et NUITS SAINT GEORGES.



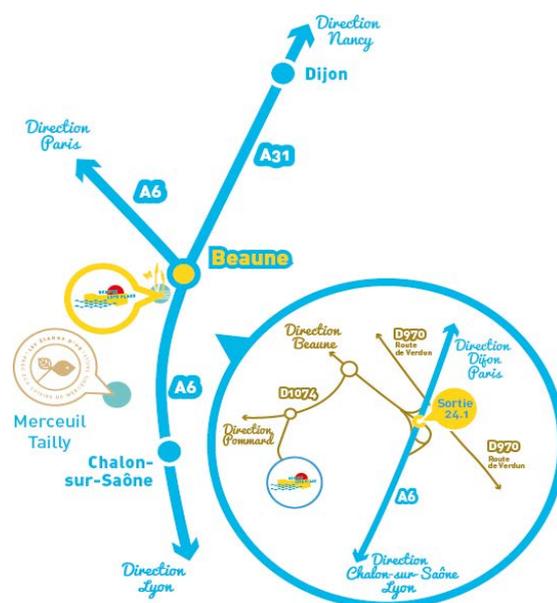
tourisme  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Dans un site naturel exceptionnel, BEAUNE Côté Plage vous propose de vivre un vrai moment de détente et de bien-être. Avec ses 14 000 m<sup>2</sup> de plages enherbées et ses 4 bassins de baignade naturelle, BEAUNE Côté Plage est le lieu idéal pour se reposer, se ressourcer, bouger, rire et s'amuser.

La profondeur de chaque bassin (60cm, 1m35, 1m90 et 3m90) a été soigneusement étudiée afin de répondre au mieux et en toute sécurité à leurs objectifs.

L'eau des 4 bassins est filtrée de manière biologique et par conséquent n'est soumise à aucun traitement chimique. C'est une baignade 100 % naturelle ! Vous vous baignez dans une eau naturellement filtrée, sans traitement chimique ni apport de chlore.

Aménagée aux bords du lac de MONTAGNY-lès-BEAUNE avec sa vue sur la côte, cette baignade naturelle de loisirs offre un cadre magnifique. Pour votre sécurité et votre sérénité, la baignade est surveillée par 6 maîtres nageurs sauveteurs.



## Les Vélo-routes :

Dans le cadre du développement des Véloroutes, la Communauté d'Agglomération a prolongé les pistes cyclables en direction de SANTENAY et CHAGNY.

La collectivité compte désormais 52 KM de voies cyclables sur son territoire répartis ainsi :

- BEAUNE/SANTENAY : 22 Km
- SANTENAY/NOLAY : 13 Km
- THURY : 4 Km
- BEAUNE/SAINTE MARIE : 4 Km
- BEAUNE/MERCEUIL : 9 Km



# LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

## LA MOBILITÉ DANS L'AGGLOMÉRATION

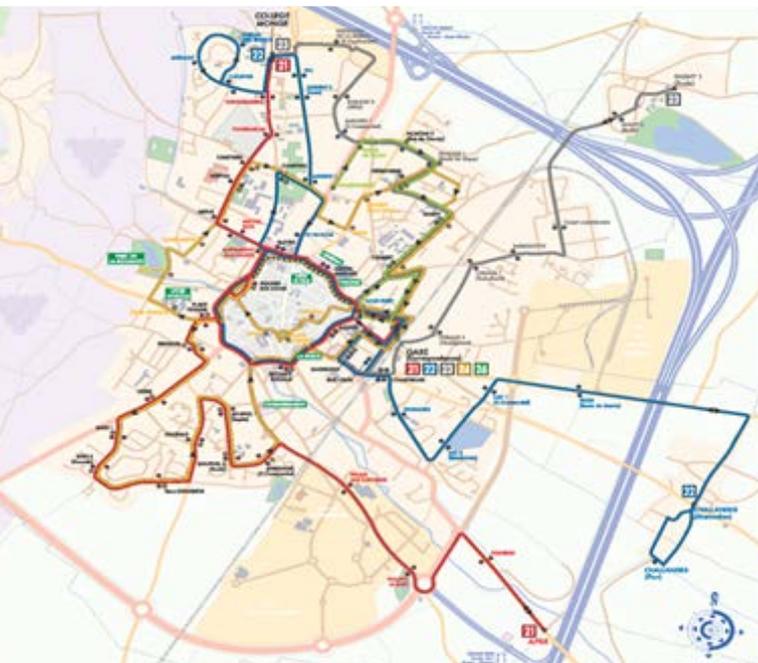


La Communauté d'Agglomération est compétente pour les transports urbains, interurbains et scolaires des 53 communes de son territoire qui constituent son PTU (Périmètre de Transports Urbains).

transports  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Les services de transports sont composés comme suit :

- un réseau de lignes urbaines : 7 lignes régulières et 2 services de transports à la demande : le Côte à Côte 1 et le Côte à Côte 2



- un réseau de transports scolaires : 21 circuits primaires et 37 circuits secondaires répartis sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération. En 2015, 23 circuits scolaires ont été ouverts à tout public, sous réserve d'être inscrit au préalable au sein du service transports.

### Le PGD, un diagnostic de la mobilité du territoire :

En septembre 2013, est voté par les élus communautaires, l'approbation de 19 actions faisant suite à l'élaboration d'un diagnostic de la mobilité sur le territoire, le Plan Global de Déplacement.

C'est une démarche volontaire des agglomérations de moins de 100 000 habitants visant :

- l'amélioration de la sécurité des déplacements multimodaux,
- la diminution du trafic automobile,
- le développement des modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux)
- la hiérarchisation de la voirie,
- l'organisation du stationnement,
- l'harmonisation du transport et de la livraison des marchandises,
- l'encouragement à établir des plans de déplacements et à proposer des solutions de mobilité différentes de l'utilisation individuelle de l'automobile.

## L'amélioration du réseau de bus urbain, une perspective ambitieuse pour 2016 :

La définition des objectifs du PGD a permis de mettre en avant un volet indépendant aux 19 actions mais très ambitieux pour la collectivité : l'amélioration du réseau de transports collectifs, destiné aux usagers scolaires actuellement.

Ce diagnostic a mis en avant les critères permettant de répondre aux besoins d'usagers captifs :

- un réseau de transport collectif hiérarchisé permettant une desserte de chaque commune,
- un rabattement en priorité sur les Pôles du Scot,
- la création de lignes régulières pour les communes définies comme des pôles urbains élargis,
- une offre renforcée aux heures de pointes sur les lignes fortes et continue toute l'année y compris pendant les vacances (offre allégée),
- des correspondances avec les TER plus adaptées.

Ainsi, en juin 2015, les élus communautaires ont voté pour la restructuration du réseau de bus urbain avec un changement de mode de gestion, d'une régie à une Délégation de Service Public. Cette transition sera effective au 1er avril 2016 avec l'offre en transport en commun actuelle, puis au 1er septembre, le délégataire KEOLIS sera chargé du lancement de la nouvelle offre du réseau de bus urbains : Côte & Bus.

Par son expertise en marketing et exploitation de réseau de bus urbain, la filiale locale sera attendue sur l'augmentation de la fréquentation du réseau ainsi que de l'évolution de recettes générées par les ventes de titres de transports.



## QUELQUES CHIFFRES :

### Le vingt

- 7 lignes régulières urbaines et interurbaines
- 2 services de transport à la demande : le Côte à Côte 1 et le Côte à Côte 2
- 37 451,35 € de recettes sur la vente de titre de transports
- 1 406 voyages en moyenne par jour en régie

### Le réseau scolaire

- 58 circuits scolaires
- 3 345 élèves inscrits

### Le Budget Transports réalisé en 2015

- Dépenses de fonctionnement 3 690 197,80 €
- Lignes urbaines et interurbaines : 1 353 789,41 €
- Lignes scolaires : 2 336 408,17 €
- Dépenses d'investissement : 94 933,18 €

## LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES :

- Les Déchets
- L'Eau Potable
- L'Assainissement
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels



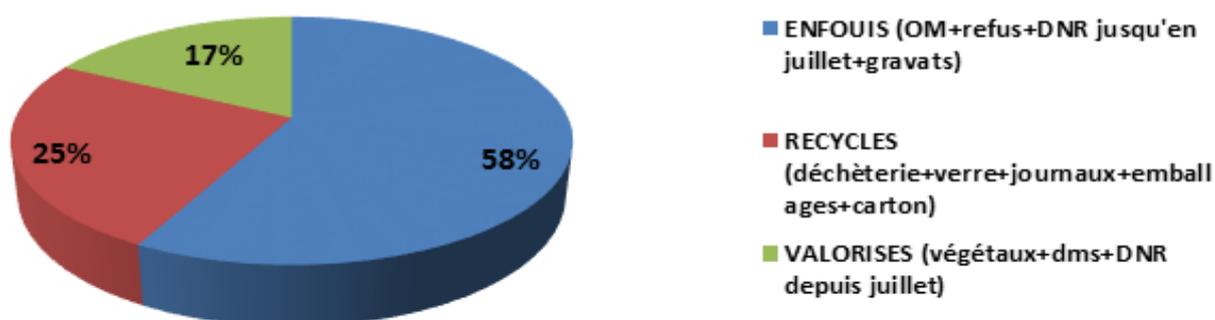




environnement – déchets  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

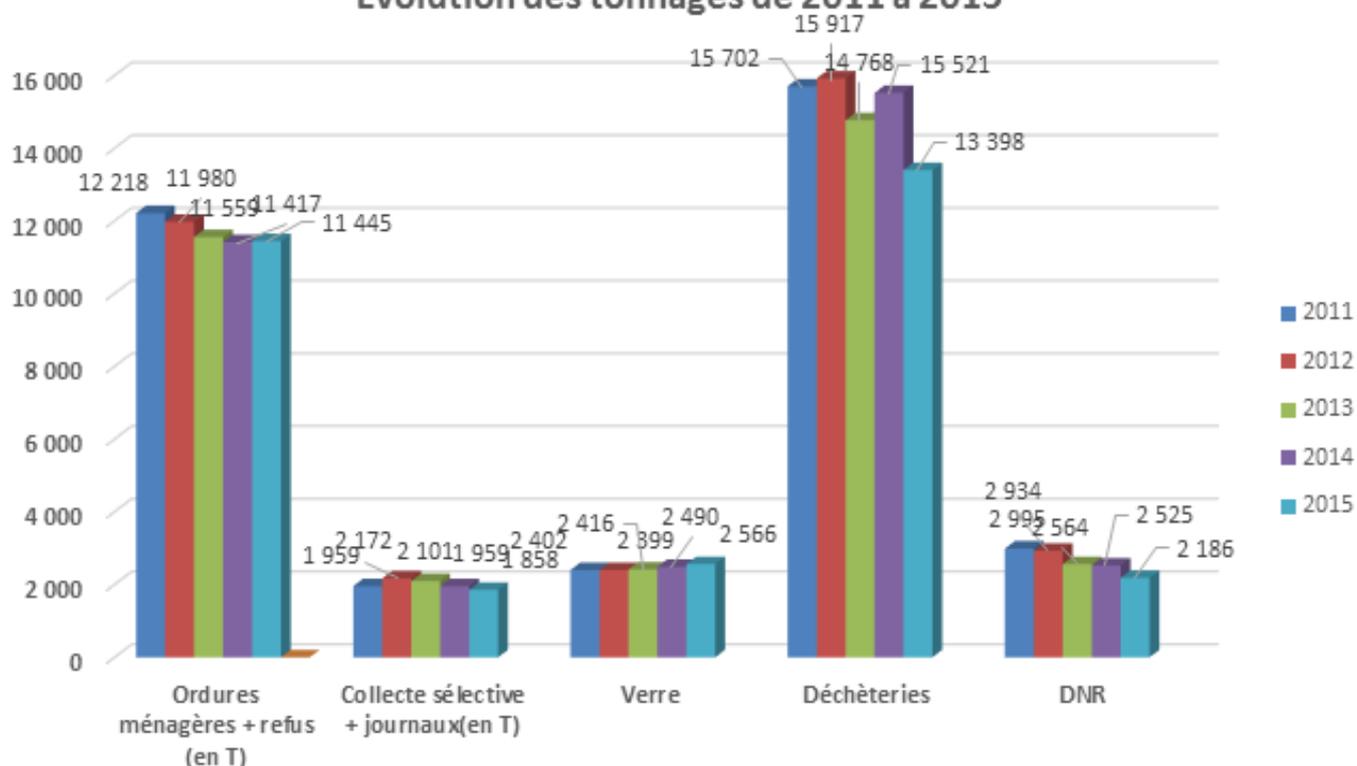
La Communauté d'Agglomération est compétente pour le ramassage des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchetteries sur 48 communes de son territoire.

## REPARTITION DES TONNAGES 2015 suivant les exutoires



Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de TRAVOISY, au 1er juillet 2015, les tonnages des déchetteries ont baissé. Pour les autres matières, c'est relativement stable avec une légère augmentation pour les ordures ménagères et le verre.

## Evolution des tonnages de 2011 à 2015



## DEVENIR DES DÉCHETS :

Les ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération, ainsi que les refus de tri et les déchets non-recyclables des déchetteries (jusqu'en juillet) sont acheminés vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de VIC-de-CHASSENAY (12 502 tonnes en 2015).

Les Déchets Non Recyclables (depuis juillet 2015), comme les refus de tri sont dorénavant valorisés dans la nouvelle usine de l'entreprise Bourgogne Recyclage pour être transformés en CSR (Combustibles Solide de Récupération).

Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes ainsi que les journaux magazines déposés dans les points d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à TRAVOISY pour être triés puis conditionnés sous forme de balles (1 858 tonnes en 2015).

Le verre est recyclé à l'usine de SAINT-GOBAIN Emballages de CHALON sur SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (2 566 tonnes en 2015).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E collectés sur les 4 déchetteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-lès-BEAUNE, NOLAY et TRAVOISY) sont recyclés dans diverses usines en France et en Europe (1 348 tonnes en 2015).

Enfin, les végétaux collectés en déchetteries sont transformés en compost à ALLEROT-71 (4 322 tonnes en 2015), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à BEAUFORT-39 (41 tonnes en 2015) et les gravats sont enfouis dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à BLIGNY-lès-BEAUNE (4 354 tonnes en 2015).

### Programme Local de Prévention des Déchets (2011-2016) :

En 2012, la CABCS s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets soutenu par l'ADEME et accompagné par le Conseil Départemental de Côte d'Or afin d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées d'ici 5 ans (soit -5kg/hab/an) et l'objectif de réduction de la nocivité des déchets. Le plan d'actions élaboré par la CABCS est validé chaque année par l'ADEME, qui subventionne le PLP à hauteur de 60 000 € par an.

## LES ACTIONS PHARES DE 2015 :

- Sensibilisation des publics :

- . 1 334 scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.
- . 1 150 personnes sensibilisées grâce aux stands en déchetteries, pendant les kermesses, lors de porte à porte.

- Eco-exemplarité de la collectivité :

- . Action « Artisans/commerçants, je m'engage, c'est ma nature ! » rue du Faubourg Madeleine à BEAUNE : 10 commerces engagés sur 50.
- . Accompagnement à la mise en place d'espace de tri dans les cimetières des communes
- . 34 associations et 7 services communautaires ont emprunté du matériel de tri et des gobelets réutilisables.

- Promotion du compostage individuel et collectif :

- . 230 foyers individuels se sont dotés de composteur
- . 3 sites de compostage collectif
- . 1 établissement scolaire équipé de composteur
- . 2 sessions gratuites de broyage de végétaux pour les particuliers fin mai/début juin à la déchetterie de MEURSAULT.

- Promotion des alternatives aux produits dangereux :

- . Proposition dans les Espaces Beaunois de 3 stands de sensibilisation au compostage et gaspillage alimentaire, aux cosmétiques faits maison, aux produits d'entretien ménagers naturels.



environnement – eau potable  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

La distribution de l'eau potable est gérée en délégation de service public avec les sociétés VEOLIA, Lyonnaise des Eaux ainsi que la société SAUR sur 6 communes. 8 communes dépendent de la régie des eaux basée sur la commune de CHAGNY.

La Communauté d'Agglomération poursuit ses actions afin de délivrer une eau de bonne qualité aux usagers.

En 2015, diverses actions ont été menées :

### AUXEY DURESSES :

Suite aux problèmes de qualité de l'eau potable rencontrés au niveau de la source de la Norie alimentant le hameau de Melin (AUXEY DURESSES) un traitement a été installé et mis en service durant l'été 2015. La conformité de l'eau a donc pu être rétablie.

### Champ captant BEAUNE Sud 1 :

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable

du secteur de BEAUNE et du Pays Beaunois (30 communes), des études réalisées en 2014 et 2015 ont conclu quand à la possible réutilisation des forages du champ captant BEAUNE Sud 1. Leur remise en route nécessite des travaux de réhabilitation et la mise en place d'un traitement mais devrait permettre à terme de soulager les ressources actuellement fortement sollicitées en période estivale et de compléter la demande pendant les périodes sensibles (vendanges).





## SECTORISATION DU RÉSEAU EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CABCS :

Afin de limiter les pertes d'eau sur les réseaux, le programme de sectorisation se poursuit. Il consiste en la mise en place de 40 débitmètres sur le réseau permettant de compter les volumes d'eau qui transitent et donc de localiser les fuites. Cette opération d'un montant de 380 000€ HT, achève l'équipement de l'intégralité du territoire de la Communauté d'Agglomération. C'est un engagement fort de la collectivité pour limiter le gaspillage et tenir ses objectifs de rendement.

La gestion du patrimoine nécessite également le renouvellement des réseaux existants. En 2015, les principales opérations ont été conduites à :

- MEURSAULT : Rue Pierre Joigneaux, rue de la gare (250 ml),
- PERNAND-VERGELESSES : diverses rues du village dans le cadre des travaux de création du réseau d'assainissement du village (400 ml),
- MONTAGNY-les-BEAUNE : rue de la Motte et rue Pisserotte (200 ml),
- CHOREY-les-BEAUNE : rue des Brenots (180 ml),
- BEAUNE : rue Auguste Dubois (180 ml),
- POMMARD : rue Richebourg (120 ml),
- RUFFEY les BEAUNE : rue de la vieille Ferme (190 ml).

## PERSPECTIVES 2016 :

Le programme 2016 prévoit d'ores et déjà d'intervenir sur les communes suivantes :

SANTENAY, NOLAY (quartier République (RD 973)), DEZIZE-lès-MARANGES, CHAGNY, AUBIGNY la RONCE, NANTOUX, CHOREY lès BEAUNE, LADOIX SERRIGNY, CHEVIGNY en VALIERE et BEAUNE.



environnement – assainissement  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

L'assainissement collectif est géré en régie sur 5 communes et en affermage sur 29 communes.

La Communauté d'Agglomération dispose de 20 stations d'épuration et 420 km de canalisation sur l'ensemble du territoire.

### Faits marquants :

#### **ASSAINISSEMENT DE DEZIZE-lès-MARANGES :**

Les travaux de création de la station d'épuration implantée sur SAMPIGNY-lès-MARANGES se sont achevés à l'automne 2015. Par la suite, la phase de mise en place des réseaux à DEZIZE-lès-MARANGES a démarré fin 2015 pour un achèvement estimé pour l'été 2016.

#### **AMÉNAGEMENT CIREY-HAMEAU DE NOLAY :**

Cet aménagement global du quartier Perraudin est conduit par la Commune de NOLAY. La Communauté d'Agglomération en a profité pour mettre en séparatif le réseau d'eaux usées et celui d'eaux pluviales (630 ml). Le réseau d'eau potable a également été renouvelé.

#### **RACCORDEMENT DU VILLAGE DE PERNAND VERGELESSES SUR LA STATION DE LADOIX SERRIGNY :**

Les travaux prévoient la pose de 4 400 ml de réseau et d'un poste de refoulement pour un montant de 1 130 000€ HT. Le tout a été mis en service en juillet 2015.

#### **VOLET RÉGLEMENTAIRE :**

- approbation du règlement assainissement collectif applicable à tous les usagers du service,
- pour les industriels, deux types de documents ont été élaborés pour les autoriser à rejeter leurs effluents dans le réseau d'assainissement public :
  - un arrêté d'autorisation,
  - une convention spéciale de déversement qui fixe les modalités techniques et financières applicables et qui devra être signée par tous.

#### **ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA BOUTIERE A CHAGNY :**

Ces travaux interviennent dans le cadre de l'aménagement global de la rue conduit par la Commune. Ils consistent en une mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable.

#### **CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION A SAINTE-MARIE-la-BLANCHE :**

La station actuelle étant vieillissante, surchargée et le génie-civil se dégradant, une nouvelle va être construite à côté. Les études ont été lancées en 2015 et les travaux devraient suivre en 2016.

#### **ÉTUDES :**

Afin d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de localiser les dysfonctionnements, des études diagnostiques ont été lancées sur les communes de CHASSAGNE-MONTRACHET, PULIGNY-MONTRACHET, CORPEAU, NOLAY et SANTENAY. Elles aboutiront à un programme pluriannuel de travaux.

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : BILAN 2015

- 2 639 installations ANC à ce jour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- 441 installations neuves ont fait l'objet d'un contrôle de réalisation ,
- 1 557 installations diagnostiquées depuis la création du service ( 2007),
- 445 installations zonées en ANC restent à diagnostiquer fin 2015,
- 1 082 installations restent à diagnostiquer (y compris en zonage collectif).



### PERSPECTIVES 2016 :

Lancement des études diagnostiques des réseaux d'assainissement sur les communes de THURY, CHAUDENAY et PARIS L'HOPITAL

Lancement des études en vue de la rénovation de la station d'épuration de MELOISEY

Poursuite des travaux d'assainissement à ECHEVRONNE avec création d'un réseau de transfert entre PERNAND-VERGELESSES et ECHEVRONNE. La station actuelle sera démolie car obsolète.

Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement :

- - technique sans tranchées de chemisage (BEAUNE : rue Gaston CHEVROLET et LEVENOIS : quartier des Vignottes)
- - mise en place de réseaux séparatifs lieu-dit «AU CANAL» à CHAGNY

# LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

## MILIEUX NATURELS - RIVIÈRES



protection des milieux naturels  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

La préservation et la gestion de nos espaces naturels au cœur de nos compétences : une gestion de notre patrimoine, une réelle préoccupation pour la biodiversité et nos générations futures.

### Contrat d'Agglomération et de territoire BEAUNE et DHEUNE

Ce contrat a été signé entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs (EPTB), les 4 syndicats de rivières présents sur le territoire ainsi que la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

Il liste les actions qui seront menées par ces acteurs durant la période 2014-2017 dans le domaine de la gestion des rivières, de la protection des ressources en eau potable et de l'amélioration des systèmes d'assainissement.

Le montant total des investissements s'élève à 11 217 000€ HT avec des garanties d'aides à hauteur de 4 819 300€.

### L'entretien et l'aménagement des rivières

Dans le cadre de sa compétence « aménagement des berges et entretien des rivières », la Communauté d'Agglomération accompagne les syndicats de rivière. L'établissement Public Territorial de Basse (EPTB) Saône et Doubs assiste les syndicats pour la mise en œuvre des travaux qui sont multiples et variés. En 2015, ils ont consisté en :

Nature des travaux	Communes concernées	Montants des travaux en € TTC
Gestion des dépôts sédimentaires	MELOISEY/MEURSAULT/AUXEY-DURESSSES RUFFEY-lès-BEAUNE/CORGENGOUX	16 000,00 €
Confortement des berges	AUXEY-DURESSSES/CORCELLES-lès-ARTS/ CHANGE/CORPEAU/MERCEUIL	18 200,00 €
Entretien de la végétation rivulaire		4 200,00 €
Restauration physique du lit mineur	BLIGNY-lès-BEAUNE/MONTAGNY-lès-BEAUNE	14 630,00 €
Reméandrement	MEURSANGES/SAINT-LOUP-GEANGE	23 300,00 €
Reboisement des berges	CHEILLY-lès-MARANGES/ MONTAGNY-lès-BEAUNE	1 900,00 €
Restauration de la continuité écologique	CHAUDENAY	4 900,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>83 130,00 €</b>



## Focus sur les travaux de réméandrement de la rivière l'Avant- Dheune à MEURSANGES (21) et SAINT-LOUP-GEANGES (71) :

Réalisé entre juin et novembre 2015 par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Affluents Rive Gauche de la Dheune (SMAARGD), ce chantier a permis d'allonger le tracé et de réduire la pente de la rivière pour lui rendre sa forme sinueuse et son fonctionnement naturel.

### Plusieurs objectifs :

Retrouver une rivière plus vivante en augmentant la diversité des habitats, des vitesses, des profondeurs de l'eau ainsi que des tailles des graviers, sables... du lit de la rivière pour accueillir plus d'espèces différentes.

Prévenir les inondations :

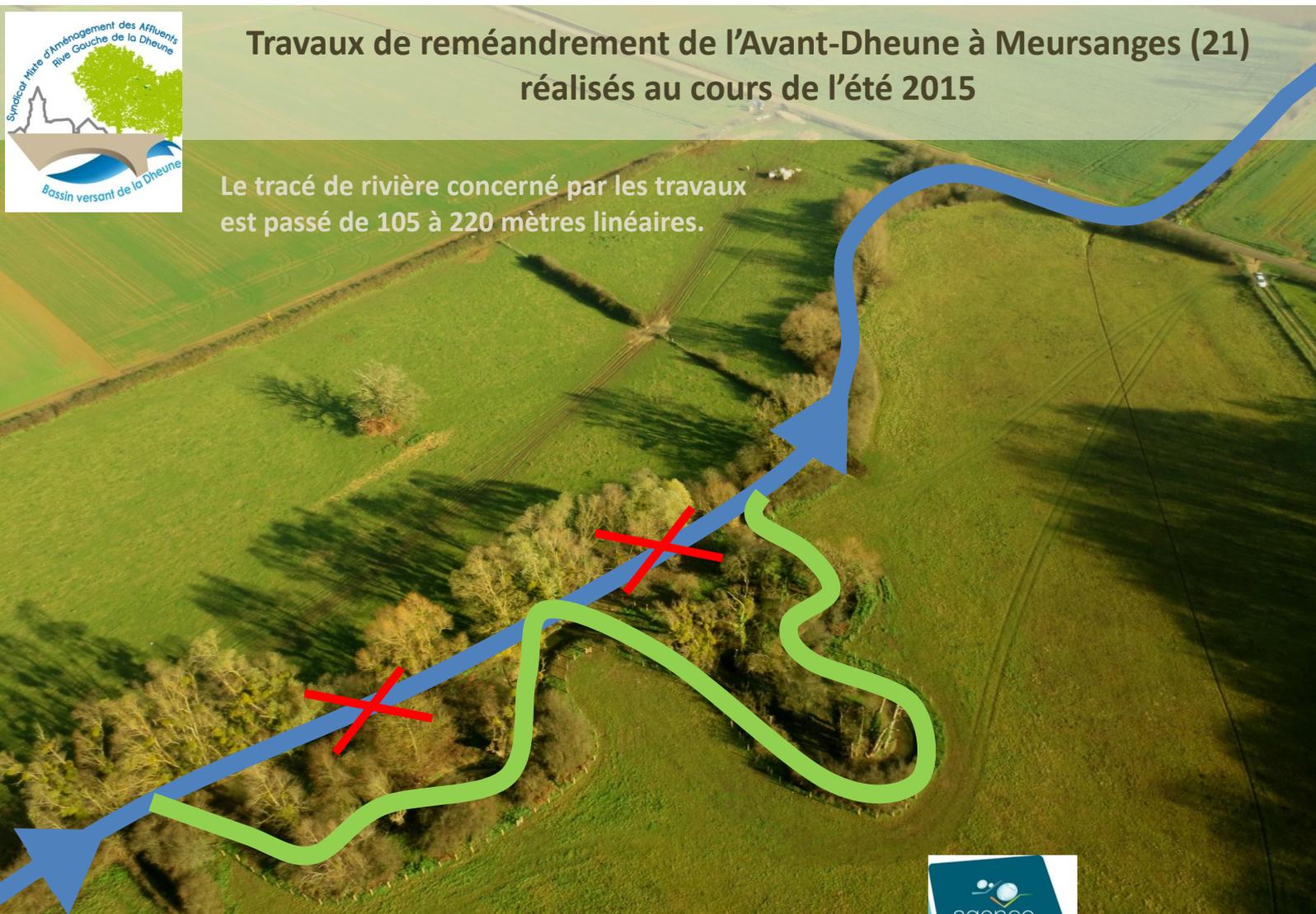
- en augmentant le champ d'expansion de crue pour protéger des débordements les zones à plus fort enjeux (secteurs urbanisés notamment),
- en ralentissant l'écoulement des eaux. Les échanges entre la rivière et la nappe sont plus importants et la nappe retrouve un rôle de tampon : stockage en haute eaux, restitution à la rivière en basses eaux.

**Coût des travaux : 19 500€ HT**



## Travaux de reméandrement de l'Avant-Dheune à Meursanges (21) réalisés au cours de l'été 2015

Le tracé de rivière concerné par les travaux  
est passé de 105 à 220 mètres linéaires.





Le service a participé à l'organisation des journées du Conservatoire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud par le biais d'organisation de sorties terrains, d'un concours photos et de conférences en liens avec la biodiversité.

### Site Natura 2000 de la «Vallée du Rhoin»



FORÊTS, PELOUSES,  
ÉBOULIS DE LA VALLÉE DU RHOIN  
ET DU RAVIN D'ANTHEUIL  
NATURA 2000

Le site classé par l'UE a permis cette année de faire contractualiser des exploitants de cette vallée dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques portée par la Collectivité (PAEC).

Les exploitants doivent s'engager dans des pratiques respectueuses de la nature (fauche tardive, réouverture de pelouses, entretien de pelouses...) pour toucher des contreparties financières par l'Europe.

En plus de la gestion courante du site de la Vallée du Rhoin, la Collectivité réalise des inventaires pour affiner les connaissances sur la biodiversité remarquable de ce territoire.

En 2016, il sera proposé un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique pour d'autres parcelles et d'autres agriculteurs ainsi que des contrats Natura 2000 pour les forestiers.

### Site Natura 2000 de la «ZPS Arrière Côte de BEAUNE et DIJON»



ARRIÈRE CÔTE  
DE DIJON ET BEAUNE  
NATURA 2000

La Communauté d'Agglomération poursuit l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la ZPS Arrière Côte de BEAUNE et DIJON qui a commencé en 2014.

Dans ce cadre, un comité de pilotage et 8 groupes de travail ont été organisés pour permettre un travail de concertation autour du document. Celui-ci est constitué ainsi :

- un diagnostic socio-économique, rédigé en 2014 qui a été corrigé et modifié selon les informations reçues en groupe de travail (soumis à validation sur internet)
- un diagnostic écologique, commencé en 2014 et complété notamment par une étude sur l'Alouette lulu, le Pic cendré et l'œdicnème criard,
- une partie qui synthétise les deux diagnostics et en tire les enjeux et objectifs du site (validée en COPIL)
- un plan d'action qui recense toutes les mesures (en cours de rédaction)



En parallèle, l'animation du site a été assurée avec notamment la rédaction d'un PAEC pour permettre aux agriculteurs de contractualiser des mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) lors de la campagne 2016. Ce travail a été réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN, la commune de MELOISEY, le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

### Milieus naturels - Étangs d'Or

Sur le parc des Étangs d'Or, l'année 2015 a été ponctuée d'animations nature et scolaire. Ces animations ont eu pour but de sensibiliser le public à la préservation et à la gestion de nos espaces en fonction des thématiques de biodiversité.

Les Étangs d'Or ont accueilli des enduros de carpes ainsi qu'une manche du championnat de France.

En plus de la gestion courante pour un site qui a de plus en plus de succès, le délégataire a dû suivre le plan de gestion de la Collectivité et ainsi réaliser des suivis sur les populations d'oiseaux ainsi que sur

l'état des populations de poissons.

Des alevinages ont été réalisés sur l'ensemble des plans d'eau suite aux conclusions des études piscicoles et en fonction des vocations piscicoles des plans d'eau.

Pour 2016, il est prévu de réaménager les berges de la gravière réservées pour l'école de pêches afin d'accueillir plus de jeunes et dans de meilleures conditions, ainsi que des plantations d'îlots de fruitiers dans certains terrains du parc.

### Milieus naturels - MONTAGNY

L'étude sur le diagnostic complet du site de 30ha de la zone naturelle est toujours en cours et permettra de connaître parfaitement les deux plans d'eau dans le milieu environnant.

Des aménagements sont prévus sur le pourtour du plan d'eau principal, notamment par l'installation d'un portique pour limiter les accès non autorisés ainsi que la réorganisation des points d'accueil avec de nouveaux panneaux.

Le service milieux naturels, en partenariat avec les associations locales participe à la gestion et à l'entretien adapté de ce site péri-urbain.



## LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE :

- L'Enfance
- La Petite Enfance
- Le Conservatoire de Musique et Danse
- L'École des Beaux Arts
- Les Équipements Sportifs



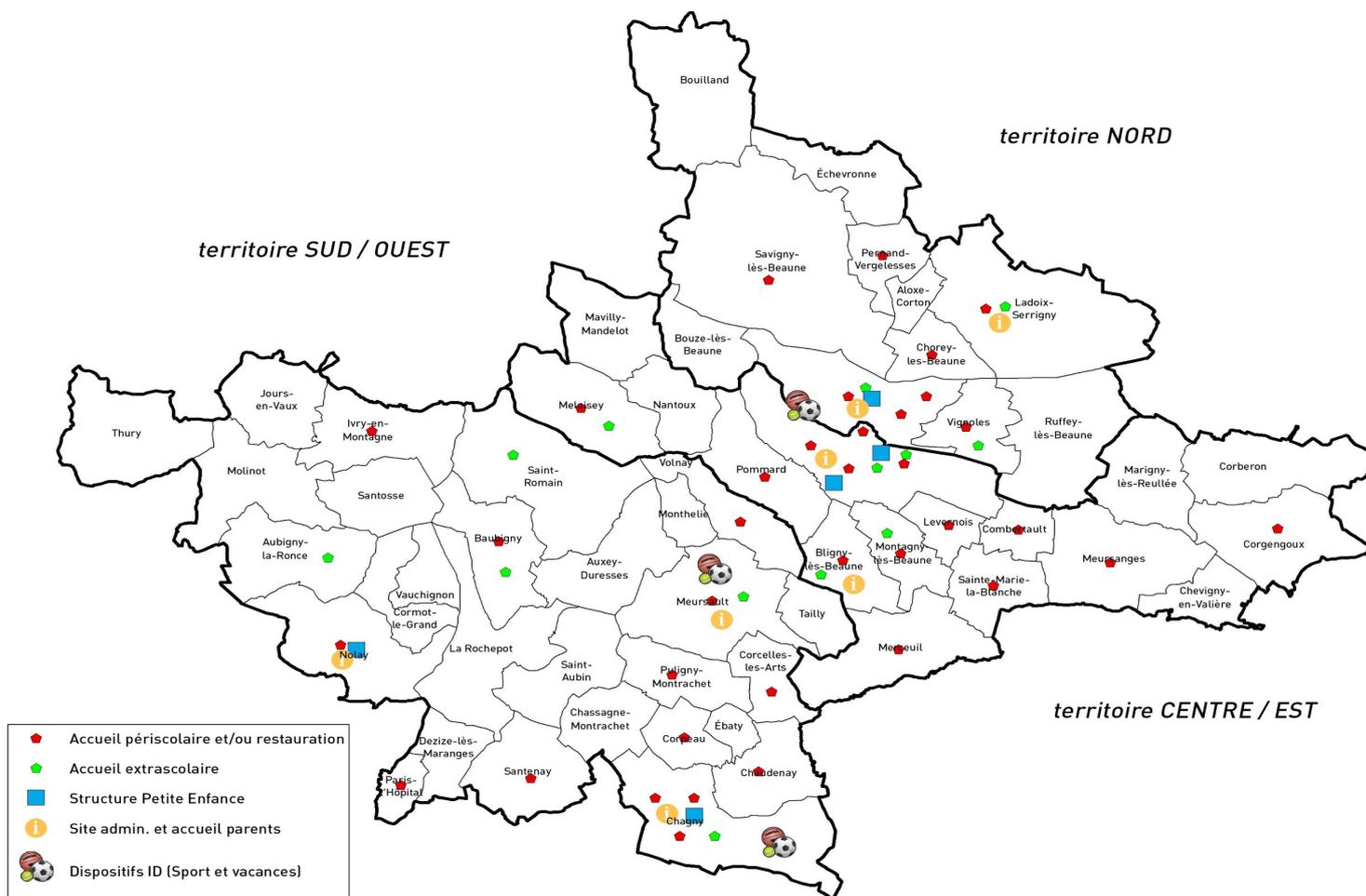


### espace famille

#### Un découpage territorial commun pour l'Enfance et la Petite Enfance :

3 secteurs (Nord, Centre-Est et Sud-Ouest) aident à renforcer le service de proximité en direction des familles et des enfants de 2 mois ½ à 13 ans. Il s'agit des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, des Relais Enfants Parents Assistants

Maternelles, des Guichets d'Inscriptions, des Accueils et restauration périscolaires, des Accueils de Loisirs Extrascolaires et des Dispositifs Sportifs ID.



#### Des valeurs éducatives portées par l'ensemble des agents de la Direction Enfance :

Une charte d'accueil commune permettant des passerelles et évitant les ruptures entre les prestations a été créée.

Près de 300 agents qualifiés interviennent au quotidien auprès des différents publics.

#### L'accès à l'information est désormais facilité pour les usagers :

- des documents accessibles à distance sous « L'Espace Famille » (plateforme Internet accessible 24h/24),
- 6 guichets d'inscriptions répartis sur le territoire communautaire,
- mise en place d'un 'guichet unique' pour connaître les modalités d'accueil des 0-6 ans.



accueil péri-extra scolaire  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

**36** sites périscolaires sont ouverts autour des temps scolaires et jusqu'à **14** sites extrascolaires (périodes de vacances et mercredis après-midi) sont proposés sur l'ensemble du territoire communautaire.

## PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES :

**34** accueils Périscolaires ouverts le matin dès 07h30, 33 restaurants d'enfants proposés le midi pour plus de 1 800 places et 36 accueils le soir, de la sortie de l'école à 18h30.

**2 731** enfants différents inscrits aux différents temps d'accueil du matin et/ou du soir,  
**3 477** enfants inscrits à la restauration (soit près de 80% des enfants scolarisés au sein des écoles publiques du territoire) et une présence quotidienne moyenne d'environ **1 750** enfants,  
**268 262** repas et **101 472** goûters servis.

## Focus sur les Nouvelles Activités Périscolaires (référence de septembre à décembre 2015) :

L'année scolaire 2014/2015 a été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur le territoire communautaire.

La refonte dans l'organisation du temps scolaire a permis de mettre en place des Nouvelles Activités Périscolaire - NAP- afin de permettre aux enfants de bénéficier d'activités de découverte et d'enrichissement culturel.

Ainsi la collectivité a mis en place des ateliers thématiques (photo et vidéo numérique, cuisine, activités de création, ...) sur différents sites et sous forme de cycle de 5 à 8 semaines, et la possibilité de contractualiser -avec les communes- pour le développement d'activités de loisirs, culturelles ou sportives (exemples de la Lutte et de l'Espagnol à SAINTE-MARIE-la-BLANCHE).

Environ 40% d'enfants scolarisés présents au moins une fois à une activité :

**635** maternelles pour 14 246 heures de présences cumulées  
**1 003** élémentaires pour 21 038 heures de présences cumulées

## PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES :

**14** sites répartis sur **11** communes du territoire et, jusqu'à 534 places proposées par jour (référence juillet 2015).

**1 460** enfants ont été inscrits au moins 1 fois au sein d'un accueil de loisirs ouvert aux 03-12 ans sur les périodes de vacances, et **743** enfants différents ont été accueillis les mercredis après-midi

Enfin, **220** enfants ont fréquenté le dispositif ID Sports et 249 ont été inscrits sur le dispositif ID Vacances réparti sur 3 sites (BEAUNE, CHAGNY, MEURSAULT).

# LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

## LA PETITE ENFANCE



accueil petite enfance  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

**5** Établissements d'Accueil du Jeune Enfant proposent **194** places pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans, en accueil régulier ou occasionnel.

### QUELQUES CHIFFRES :

**307 805** Heures/Enfants ont été facturées en 2015.

**597** enfants ont été accueillis (« turnover » = environ 3 enfants différents par place disponible) dont 213 avec une tarification inférieure à 1€ par heure facturée (soit 35,7% des usagers).

Les 6 animatrices des Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (nouvelle dénomination des REPAM) proposent –entre autre- un accompagnement à l'ensemble des Assistantes Maternelles du territoire (désormais 1 animatrice pour environ 70 Assistantes Maternelles et un total de plus de **1 600** places proposées, permettant le respect des recommandations de la CNAF (Caisse Nationale Allocations Familiales).



**LES TRAVAUX DE LA PETITE ENFANCE :****- Construction d'un pôle Petite Enfance sur la commune de CHAGNY**

Montant du projet : **2 020 00 €** dont **840 000 €** réglé en 2015,  
Prévu pour septembre 2016 pour 28 enfants en multi-accueil et 32 en restauration

**- Réhabilitation du multi-accueil Saint-Jacques à BEAUNE**

Montant du projet : **339 000 €** dont **101 000 €** réglé en 2015,  
Les travaux représentent 7000€ par enfant en 2015 pour environ 50 places.

**- Réhabilitation de la crèche Cabotte à BEAUNE**

Montant du projet : **585 000 €** (lancement de la maîtrise d'œuvre en 2015),  
Rénovation prévue en novembre 2016 pour accueillir environ 28 enfants.



Crèche St-Jacques



Pôle Petite Enfance CHAGNY



La Cabotte

**PERSPECTIVES 2016 :**

- **L'ouverture d'un multi-accueil Petite Enfance de 28 places sur CHAGNY** avec, au sein du même bâtiment, un REPAM et une restauration pour les enfants scolarisés à l'école maternelle mitoyenne,
- L'engagement des travaux de **rénovation de la 'Cabotte'** (multi-accueil Petite Enfance situé au centre-ville de BEAUNE). Ouverture prévue en novembre 2016.
- Le développement de certaines **prestations périscolaires et l'ouverture du site de LEVERNOIS** avec un bâtiment municipal partagé entre l'école et les Services communautaires autour de l'Enfance,
- Une attention particulière portée à l'accueil de publics porteurs de handicaps ou bénéficiaires de protocoles individualisés. Ouverture d'une classe ULLIS prévue à VIGNOLES en septembre 2016.
- La continuité de la fusion des entités du Service (Petite Enfance, Enfance, ID), et développement de l'axe qualitatif, dans l'intérêt des agents (formation, ...) et des usagers,
- **L'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire spécifique pour les 'maternelle'** avec des passerelles entre la Petite Enfance, l'Enfance et l'école dans le cadre de la première scolarisation.

# LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

## LE CONSERVATOIRE

Le Conservatoire a continué de conforter au cours de l'année 2015 son rôle d'outil culturel au service de la population et du territoire de la Communauté d'Agglomération Structure d'apprentissage artistique dans le domaine de la musique et de la danse, le conservatoire se positionne aussi comme acteur et programmateur de spectacles, concerts.

Le public du conservatoire démontre sa grande diversité et illustre la force de rayonnement de l'établissement grâce à :

- la formation artistique des musiciens et danseurs grâce à des enseignements axés sur la pratique et au travers de cursus diversifiés, souples et évolutifs en fonction des demandes des usagers; près de 500 élèves dont 40% hors Beaune ont été inscrits au conservatoire du musique,
- la mise en place de dispositifs pour d'autres publics que ses propres élèves :
  - public handicapé,
  - animations en maison de retraite,
  - actions en promotion instrumentale dans les écoles, actions sur le territoire
  - ensemble de pratiques amateurs (réveil municipal, Orchestre d'Harmonie de BEAUNE, ensemble jazz ...),
- la programmation de plus de 40 manifestations annuelles tout public (auditions, concerts, spectacles ...).

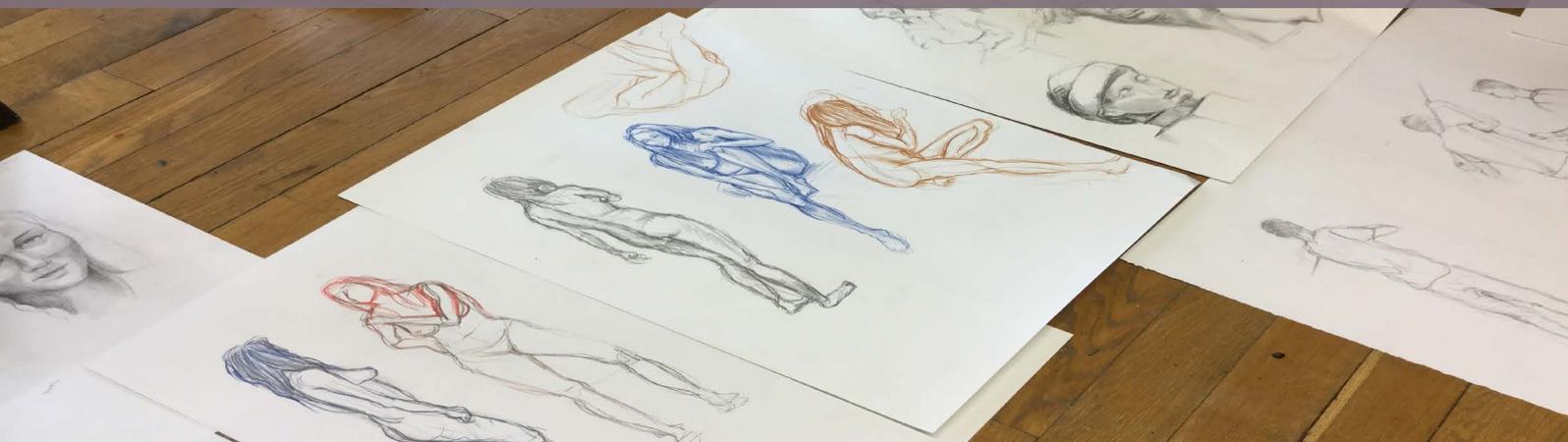
### Perspectives 2016 :

Développement des pratiques des musiques actuelles

Mise en place des cursus allégés pour mieux répondre à la demande des usagers

- Renforcement des partenariats avec l'École des Beaux-Arts
- Affichage cohérent de l'offre en enseignement artistique sur le territoire
- Partenariats artistiques et pédagogiques
- Rencontre des équipes





### COURS DE PRATIQUES AMATEURS :

166 enfants de 5 à 17 ans répartis dans 10 ateliers différents sur trois sites : BEAUNE - CHAGNY - Annexe Lorraine.

Cette année, le thème fondateur de tous les ateliers, Enfants-Ados-Adultes «Machins-Machines». L'exposition de fin d'année, se déroulera du 01 au 21 Juin 2016, Salle Tourlière, de la Porte Marie de Bourgogne et sur le plateau prépa de l'école.

21 mini-stages ont été programmés pendant les vacances scolaires à destination des enfants.

90 adultes ont suivi les 21 modules proposés tout au long de l'année scolaire. Les travaux réalisés en groupe participeront à l'exposition de fin d'année.

6 mini-stages adultes ont été programmés en sérigraphie, aquarelle, terre, et photographie entre avril et juillet 2016.

### CLASSE PRÉPARATOIRE :

La promotion 2015-2016 a compté un effectif de 24 élèves. Les élèves ont pu bénéficier d'un voyage pédagogique de trois jours à PARIS, en septembre 2015, d'un séjour au Couvent de la Tourette en novembre ainsi que de nombreuses visites d'expositions.

Des manifestations ont été programmées dans différents domaines de la création artistique. A l'occasion du travail qu'ils ont engagé avec les étudiants de l'année préparatoire, les intervenants ont présenté au public des cours de pratiques amateurs, leur travail et parcours personnel à travers des discussions.

Des travaux ont été engagés dans le cadre de partenariats développés avec le Lycée Agricole & Viticoles, le Conservatoire de Musique ainsi que Cap Ciné.

Une résidence d'artiste a été proposée conjointement avec le Lycée Viticole en janvier 2016 et a permis à l'artiste sélectionnée de rencontrer les différents publics de l'école.

### ATELIER DE CRÉATION MULTIMÉDIA :

L'inauguration de ce nouveau dispositif a eu lieu en octobre 2015 et les Maires de la Communauté d'Agglomération de BEAUNE Côte & Sud peuvent demander à bénéficier de dispositif.

Le matériel et le véhicule nécessaires au fonctionnement de ce nouvel atelier a permis au nouvel agent recruté d'animer des ateliers depuis le mois de janvier 2016 à MEURSANGES, RUFFEY-LÈS-BEAUNE, NOLAY, CHEVIGNY-en-VALIERE, PERNAND-VERGELESSES, SAVIGNY-lès-BEAUNE.

D'autres ateliers sont prévus à MEURSAULT, CHAGNY, COMBERTAULT.



# LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



La Communauté d'Agglomération compte cinq installations sportives :

Complexe Jean Marc BOIVIN à NOLAY,  
Complexe Saint NICOLAS à MEURSAULT,  
Forum des Sports à BEAUNE  
Complexe Jean DESANGLE à BEAUNE  
Complexe Michel BON à BEAUNE

Les cinq installations sportives communautaires sont utilisées principalement par les diverses associations sportives qui maillent le territoire (50 associations représentant une trentaine de disciplines) et les élèves des différents établissements scolaires (15 établissements du Primaire au Lycée) de la Communauté d'Agglomération.

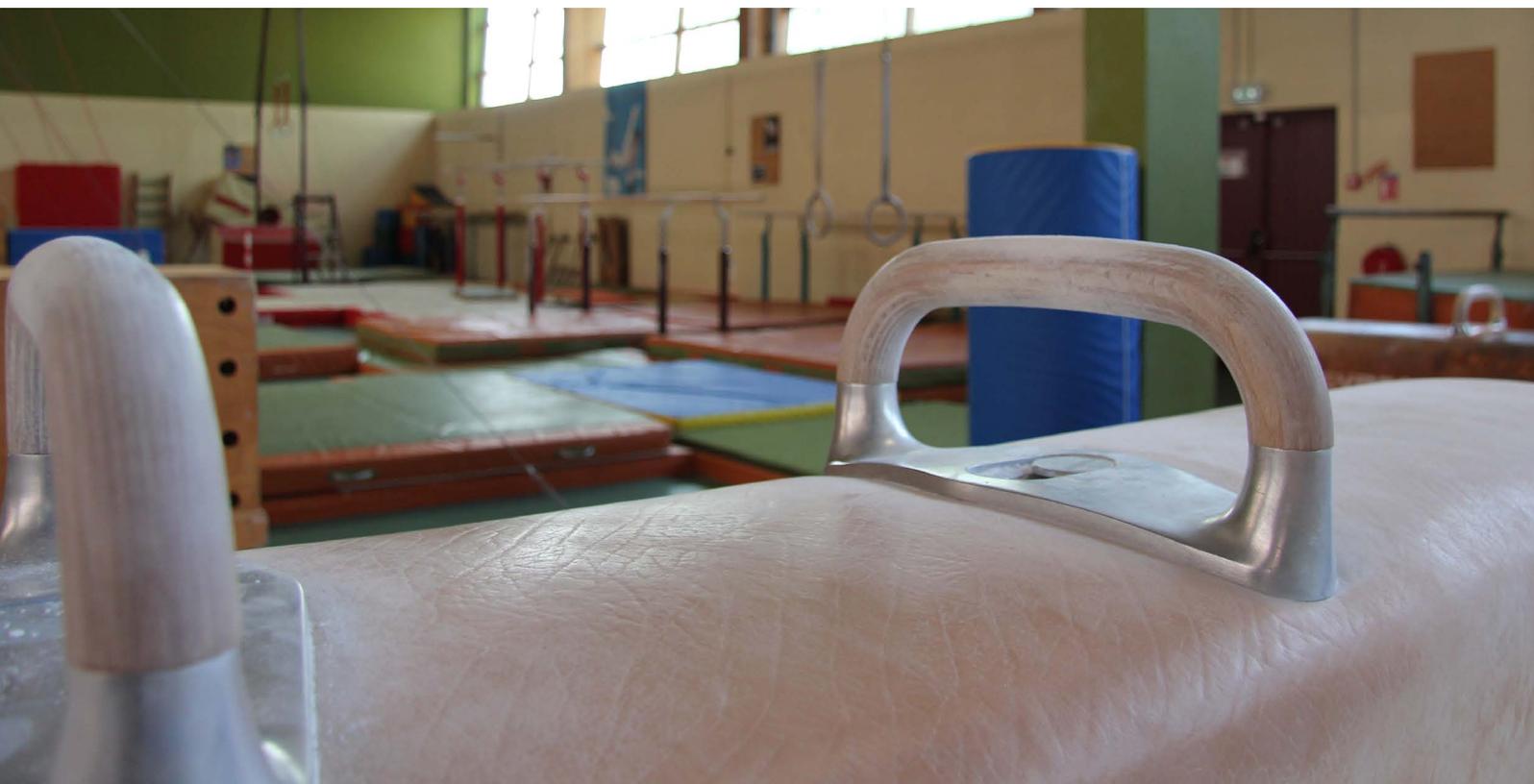
### Chiffres Clés :

**8070** heures d'utilisation cumulées pour les lycées et collèges

Les salles de sports ont été louées **13** fois dans l'année par des associations

### Quelques Travaux ..

- Faux plafond de la salle Michel BON
- Rénovation des sanitaires au FORUM des Sports
- Revêtement de sol de la salle Michel BON
- Remise en état des courts de tennis au complexe Saint-Nicolas









# Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



environnement – assainissement



formations artistiques



plan climat-énergie



accueil péri-extra scolaire



environnement – déchets



transports



tourisme



sports



accueil petite enfance



développement durable



environnement – eau potable



développement économique



protection des milieux naturels

Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte & Sud  
14 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)